



# SAINTE GEMME



La Gazette

Avril n° 16

Des Gris

Edition 2023

# INFOS MAIRIE



## Horaires

La mairie vous accueille  
du Lundi au Jeudi de 14 h 30 à 18 h 00 et le Vendredi de 14 h à 17 h 00

Permanences de Monsieur le Maire :

**Lundi et Vendredi après-midi de 15 h à 17 h et Mercredi matin de 9 h à 12 h**  
et les autres jours de la semaine sur rendez-vous.



Mairie de Ste Gemme  
1 Rue de la Mairie  
17250 Ste Gemme  
Tél : 05 46 94 71 51



Site internet : [mairiestegemme.fr](http://mairiestegemme.fr)

**ADRESSE MAIL :** [secretariat@mairiestegemme.fr](mailto:secretariat@mairiestegemme.fr)

### Agenda des manifestations



Mercredi 3 Mai	Troc plantes à la Médiathèque
Jeudi 4 Mai	Concours de Belote organisé par Ste Gemme Amitié
Dimanche 21 Mai	Brocante organisée par le Comité des Fêtes
Samedi 24 Juin	Fête de la Musique organisée par le Comité des Fêtes
Jeudi 29 Juin	Concours de Belote organisé par Ste Gemme Amitié
Samedi 1 <sup>er</sup> juillet	Kermesse organisée par l'Ecole
Dimanche 23 Juillet	Repas grillades organisé par La Roue Libre
Samedi 29 Juillet	Marche semi-nocturne organisée par le Comité des Fêtes
Samedi 5 Août	Ste Gemme en Fêtes organisé par la Commune et les Associations
Dimanche 3 Septembre	Repas entrecôtes organisé par la Roue Libre

# SOMMAIRE

<b>Info Mairie</b>	p 02
<b>Mot de M le Maire</b>	p 03
<b>Procès-Verbal Conseil Municipal</b>	p 06
<b>Mot de Mr Jean-François DESERSON</b>	p 11
<b>Mot de Mme Nathalie DALLET</b>	p 11
<b>Urbanisme et règlementations</b>	p 16
<b>Ordures Ménagère et Environnement</b>	p 21
<b>Travaux Acquisitions Réalisations Projets</b>	
Travaux/Réalisations	p 23
Acquisitions	p 25
Projets	p 26
<b>Médiathèque</b>	p 27
<b>Associations</b>	p 28
<b>Ecole</b>	p 32
<b>Jeunesse</b>	p 33
<b>CCAS - Séniors</b>	p 34
<b>Secteur Extra communal</b>	p 35
<b>D'au Patois</b>	p 39
<b>Entreprises locales</b>	p 40
<b>Pause Détente</b>	p 50

Directeur de la publication : Le Maire, Philippe GACHET

Rédaction : Commission Communication

Photos et Illustrations : Commission Communication

Impression : Imprimerie CHALLAT

Tirage : 680 Exemplaires

Distribution : les Conseillers Municipaux

## Mot de M. le Maire



Oublions pendant quelques minutes le contexte international toujours pesant, pour nous recentrer sur notre commune. Depuis janvier 2023, nous sommes 1367 habitants. Les beaux jours arrivent et avec eux, les multiples activités, et loisirs à pratiquer à l'extérieur. Pour notre commune, de nombreux projets devraient voir le jour et se concrétiser, cette année.

Ainsi, nous nous sommes positionnés pour accueillir une épicerie ouverte 24/24 h avec une gamme de 700 produits. Le projet est porté par l'enseigne API SUPERETTE.

Un terrain multisport (type PITCH'ONE) devrait être installé d'ici quelques semaines à côté du terrain de tennis.

L'agrandissement du local technique est en phase d'étude. Un architecte travaille sur le chiffrage de notre projet.

Le diagnostic archéologique du futur lotissement « Les Orchidées » est enfin programmé pour avril. Sa réalisation nous permettra, je l'espère de prévoir et d'organiser, la suite des travaux.

Un programme de revêtement est prévu sur plusieurs points de la Commune.

Concernant le CCAS, une démission et un décès parmi les membres, nous ont contraints de prendre deux nouvelles personnes. Enfin, nous avons décidé que le CCAS tienne une permanence les 1ers et 3ème lundis de chaque mois à la médiathèque de 15 h 00 à 17 h 00 ou appeler au 05 46 93 33 93.

Je vous propose de venir nous rencontrer le samedi 13 Mai à 11 heures dans la Salle des Fêtes afin de vous exposer les réalisations faites et à venir, pour le reste du mandat 2020-2026, un moment convivial clôturera cette matinée.

Votre Maire dévoué.

Amitiés

Philippe GACHET

Vous êtes cordialement invités à la Cérémonie du 08 Mai



11h30 Rassemblement place de la Mairie

11h45 Cérémonie au Monument aux Morts

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera offert dans la salle des Fêtes



## FETE FORAINE



SAMEDI 20 ET DIMANCHE 21 MAI



Dimanche 21 Mai

**BROCANTE**

Organisée par le Comité des Fêtes

Réservation au 05 46 95 06 78

ou au 06 10 34 93 01



## ETAT CIVIL 2022 – 2023



*Alice KAUFFMANT née le 21 Octobre 2022*

*Célestin AVERTY né le 11 Décembre 2022*

*Oscar ROUMÉGOUS né le 31 Décembre 2022*



Que l'amour, la joie et le bonheur remplissent longtemps vos cœurs, félicitations aux mariés :



*Mr et Mme Etienne TENAILLE le 19 Novembre 2022*



Le temps passe, les souvenirs restent à jamais gravés dans nos mémoires :

*Mr Gérard YONNET, le 29 Septembre 2022*

*Mr André RIVET, le 29 Septembre 2022*

*Mr Jacky LÉGLISE, le 29 Novembre 2022*

*Mr Jacky PACAUD, le 25 Novembre 2022*

*Mr Jean-Michel SUIRE, le 12 Décembre 2022*

*Mr Jacques BOISSON, le 17 Décembre 2022*



*Nous vous rappelons que la Commission Nationale de l'informatique et des Libertés, considère que la publication de l'État civil (naissances - mariages - décès) doit donner lieu à l'autorisation des personnes concernées. A cet effet, la Mairie demande une autorisation écrite pour toute parution relative à votre État Civil.*

### SECTEUR PAROISSIAL

Presbytère de St Porchaire : 05 46 95 61 61

Le calendrier des messes est affiché à St Porchaire à l'Eglise ou à la Mairie



## ➤ Ce qu'il faut retenir des derniers conseils municipaux :

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AOUT 2022

---

#### ***Ecole : restaurant scolaire : acquisition armoire positive***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE d'accepter le devis proposé par SEMFI d'un montant de 2 280.00€ HT soit 2 736.00€ TTC pour l'acquisition et l'installation d'une armoire positive 2 portes,
- CHARGE le Maire d'accomplir toutes les formalités.

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2022

---

#### ***Restauration scolaire : prestation approvisionnement des denrées***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE de mettre en concurrence au minimum trois entreprises,
- DECIDE de réaliser l'affichage sur le site internet de la commune, panneau d'affichage, ...
- VALIDE le cahier des charges établi par les commissions,
- CHARGE monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

#### ***Lotissement Les Orchidées : scénarios concernant les cheminements piétonniers***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 11 voix pour et une voix contre

- de choisir le scénario n°3 proposé par le syndicat de la voirie concernant les cheminements piétonniers du lotissement Les Orchidées,
- charge monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

#### ***Autres bâtiments publics : remplacement de la porte de garage : étude de devis***

Après discussion, le Conseil Municipal, à 6 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions

- DECIDE d'accepter le devis proposé par la SARL Gaylor Menuiserie d'un montant de 3 852.55€ HT soit 4 623.06€ TTC pour la fabrication et la pose d'un porte de garage
- CHARGE le Maire d'accomplir toutes les formalités

#### ***Véhicule C15 : propositions d'acquisition***

Après discussion, le Conseil Municipal, à 6 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions

- DECIDE d'accepter la proposition faite par l'agent,
- DECIDE de vendre en l'état le véhicule de type C15 pour un montant de 500.00€,
- DECIDE que le contrôle technique reste à la charge de l'acquéreur,
- CHARGE le Maire d'accomplir toutes les formalités

#### ***Commune de Le Gua : révision du Plan Local d'Urbanisme***

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DONNE un avis favorable sur le projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Le Gua,
- CHARGE monsieur le Maire d'exécuter cette décision.

#### ***CDC Cœur de Saintonge : désignation d'un référent pour les Trophées Cœur de Saintonge***

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- NOMME madame Sabrina GRATON-BRILLAC pour représenter la commune,
- CHARGE monsieur le Maire d'exécuter cette décision.

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2022

### **Ressources humaines : demande affiliation volontaire adressé par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement des Dignes de la Gironde.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'émettre un avis favorable,
- CHARGE monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

### **Ressources humaines : adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer à la mission de médiation préalable obligatoire pour les litiges concernés, proposée par le Centre de Gestion de la fonction publique.
- APPROUVE la convention à conclure avec le Centre de Gestion de la Charente-Maritime, qui concernera les litiges portant sur des décisions prises, à compter du 1er jour du mois suivant la conclusion de la convention.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que toutes les pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette mission.

### **Salle des fêtes : tarif location de la sonorisation.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 9 voix pour et 2 voix d'abstention (mesdames Dominique MALISSEN et Nathalie DALLET)

- DECIDE de mettre en place une tarification pour la location de l'installation et matériel de sonorisation
- APPROUVE les tarifs de location du matériel de sonorisation suivants à compter du 20 octobre 2022 :

	Particuliers et associations de Sainte Gemme	Particuliers et associations hors commune
Tarif	100.00€	150.00€
Caution	1 000.00€	1 000.00€

- Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné
- AUTORISE le maire à exécuter cette décision.

### **Aide financière pour la destruction d'un nid de frelons asiatiques.**

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ADOPTE le principe de la participation financière à la destruction des nids de frelons asiatiques présents sur les propriétés,
- DIT que cette aide est plafonnée à 50.00€, limité à une seule aide annuelle par personne et par foyer,
- DIT que cette aide ne peut excéder plus de 40% de la facture acquittée par l'entreprise,
- PRECISE que la destruction des nids de frelons asiatiques devra être réalisé par un organisme ou une entreprise spécialisée, présentant des critères de qualité de service et de professionnalisme,
- CONFIRME que tout demandeur de cette aide devra compléter le formulaire dûment rempli et accompagnée des documents suivants la copie de la facture acquittée (où figureront le lieu et la date de l'intervention) la copie de la taxe d'habitation ou foncière comme justificatif de domicile et un relevé d'identité bancaire ou postale pour le versement de l'aide financière
- AUTORISE monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

### **Eglise : étude devis sécurisation accès au clocher.**

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DECIDE d'accepter le devis proposé par la société Bodet Campanaire d'un montant de 1 138.65€ HT soit 1 366.38€ TTC pour la sécurisation de l'accès au clocher,
- DECIDE de pas acheter le harnais et les accessoires,
- CHARGE le Maire d'accomplir toutes les formalités.

### **Eclairage public : remplacement candélabre et commande.**

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DECIDE d'accepter le devis du SDEER d'un montant de 1 573.62€ pour le remplacement du candélabre accidenté rue des Iris,
- AUTORISE le paiement de la facture d'un montant de 153.03€ pour le remplacement de l'horloge vétuste située au lieu-dit le Moine,
- DECIDE de mettre en attente le devis de la commande vétuste rue de la mairie d'un montant de 448.60€,
- CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités,

***Eclairage public : étude devis extension de l'éclairage public : arrêt de bus route des Brissonneaux.***

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'ACCEPTER le devis du SDEER d'un montant de 4 812.65€,
- D'ACCEPTER la participation du SDEER à hauteur de 50% soit 2 671.13€,
- D'ACCEPTER la participation de la commune à hauteur de 2 671.13€,
- SOUHAITE d'échelonner le remboursement en 5 annuités,
- Cette dépense sera inscrite au budget à partir de l'exercice 2023,
- CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.

***Voirie : acquisitions parcelles La Crocherie, Pouzaur et Ralette.***

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, monsieur le maire s'abstient pour l'acquisition de la parcelle de Pouzaur,

- D'APPROUVER l'acquisition de la parcelle F n°28, située à La Crocherie, appartenant à messieurs Claude et Jean-Noël DUC au prix de l'euro symbolique, en vue de son classement dans la voirie communale,
- D'APPROUVER l'acquisition des parcelles G n°670 et n°667 (en partie, sous réserve que le document d'arpentage existant soit toujours valable) appartenant à monsieur André LIAUD, au prix de l'euro symbolique, en vue de son classement dans la voirie communale,
- D'APPROUVER l'acquisition de la parcelle F n°50, située à Ralette, appartenant à madame Francine PAQUET, en vue de son classement dans la voirie communale,
- PRECISE que les frais, taxes, droits et honoraires seront à la charge de la commune,
- D'AUTORISER monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente afférent à cette opération ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette vente

***Urbanisme : projet photovoltaïque au sol.***

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 7 contre, 2 pour (monsieur Jean-François DESERSON) et 3 abstentions (Monsieur Pascal FRICAUD et mesdames Dominique MALISSEN et Nathalie DALLET)

- DECIDE d'émettre un avis défavorable à ce projet d'implantation de centrale photovoltaïque,
- CHARGE monsieur le Maire d'informer la société.

## **PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2022**

---

***Eclairage public : modernisation des horloges***

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'ACCEPTER le devis du SDEER d'un montant de 5 979.72€,
- D'ACCEPTER la participation du SDEER à hauteur de 50% soit 2 989.86€,
- D'ACCEPTER la participation de la commune à hauteur de 2 989.86€,
- SOUHAITE échelonner le remboursement en 5 annuités,
- Cette dépense sera inscrite au budget à partir de l'exercice 2023,
- CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.

***Eclairage public : commande vétuste rue de la mairie***

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DECIDE d'accepter le devis du SDEER d'un montant de 448.60€ pour le remplacement du candélabre accidenté rue des Iris,
- CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.

***Eclairage public : remplacement d'un mât rue de la mairie : devis SDEER.***

Monsieur le Maire présente un devis pour le remplacement d'un mât situé rue de la mairie proche de l'abribus.

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DECIDE d'accepter le devis du SDEER d'un montant de 846.44€ pour le remplacement du candélabre accidenté rue des Iris,
- CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.

***Bâtiment technique : choix de l'architecte : étude des propositions.***

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix pour et 2 abstentions (mesdames Dominique MALISSEN et Nathalie DALLET)

- DECIDE d'accepter le contrat de mission proposé par Franck LIGNER Architecte d'un montant de 12 220.00€ HT soit 14 664.00€ TTC pour la mission complète au pourcentage pour l'extension du bâtiment technique,
- CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.

***Ecole : restauration scolaire : approvisionnement des denrées : étude des propositions.***

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DECIDE d'accepter la proposition de fournitures de denrées alimentaires nécessaires au fonctionnement de la cantine scolaire de la société API restauration
- CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.

***Ecole : projet voyage au Puy du Fou : demande de participation.***

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de donner un accord de principe pour participer au transport collectif à hauteur de 400.00€ par classe qui participera à cette sortie,
- CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.

***Voirie : Département : transfert de propriété du réseau routier classé en voirie communale.***

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide,

- D'APPROUVER le transfert de la propriété de la voie RD n°117 affectée à la voie communale, sans changement de domanialité, ni d'affectation,
- D'AUTORISER la Maire à signer tous documents liés à ce transfert de propriété.

***Voirie : convention d'assistance technique général***

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE l'assistance technique générale proposée par le Syndicat Départemental de la Voirie,
- AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

***Ressources humaines : création de poste d'un adjoint technique.***

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 13 voix pour, 2 abstentions (mesdames Dominique MALISSEN et Nathalie DALLET), 0 voix contre, décide

- DE CREER un emploi permanent d'adjoint technique territorial, à temps complet à raison de 35/35ème, de catégorie C, au grade d'adjoint technique territorial relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques,
- DE MODIFIER, en conséquence, le tableau des effectifs, à compter du 01 janvier 2023,
- Dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, l'emploi pourra être occupé par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Le contractuel recruté devra justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur des missions du poste,
- Le traitement sera calculé par référence à l'indice brut 388, indice majoré 355, de l'échelle indiciaire du cadre d'emplois d'adjoint technique,
- L'agent percevra le régime indemnitaire (hors NBI) prévu par les délibérations adoptées par l'assemblée délibérante de la collectivité pour l'exercice des fonctions correspondant au grade et à l'emploi concerné,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi,
- QUE les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent recruté seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

***Ressources humaines : augmentation du temps de travail d'un poste d'adjoint administratif***

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- D'ADOPTER la proposition du Maire,
- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

## **PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2022**

***Eglise : audit sur le beffroi et la cloche***

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DECIDE d'accepter le devis de la société BODET Campanaire d'un montant de 1 050.00€ HT soit 1 260.00€ TTC pour la réalisation d'un audit sur le beffroi et la cloche de l'Eglise,
- CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.

***Matériel : acquisition lame niveleuse d'occasion de la CDC Cœur de Saintonge***

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix pour et 2 abstentions (mesdames Dominique MALISSEN et Nathalie DALLET)

- DECIDE d'acquérir la lame niveleuse pour un montant de 2 500.00€ mise en vente par la CDC Cœur de Saintonge,
- CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.

### **Domaine et patrimoine : intégration des parcelles dans le tableau de la voirie communale**

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DECIDE d'actualiser le tableau de classement des voies communales
- Le tableau des modifications de linéaires des voies communales comme suit :
  - Ancien linéaire : 2 313 ml.
  - Voies ajoutées :
    - ~ VC n°46 impasse de Pouzaur d'une longueur de 113ml
    - ~ VC n°37 route de la Crocherie d'une longueur de 82 ml
  - Nouveau linéaire : 2 508ml.
- Le nouveau tableau de classement dont le linéaire s'établit à 2 508 ml de voies publiques
- AUTORISE le Maire à le signer.
- CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DECIDE de mettre à jour la voirie communautaire,
- CHARGE le Maire d'accomplir toutes les formalités.

## **PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2023**

### **Demande de DETR : aire de sports**

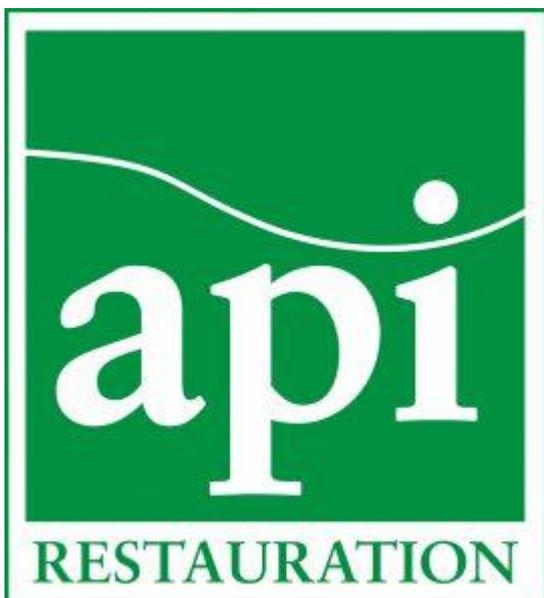
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de

- ARRETE le projet d'aménager une aire de sports,
- ADOPTER le plan de financement,
- SOLLICITER une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux,
- CHARGER monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet et à signer tout document se référant à cette demande.

### **Demande de DETR : DECI**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de

- ARRETER le projet Défense Extérieure Contre l'Incendie au titre de l'année 2023
- ADOPTER le plan de financement,
- SOLLICITER une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
- CHARGER monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet et à signer tout document se référant à cette demande.



## **Communication de la liste « Construisons ensemble l'avenir de notre commune »**

**Vos conseillers : Melisa Boilevin et Jean-François Deserson**

### **Lettre ouverte de démission du CCAS**

Destinataires : Monsieur le président, le vice-président, les membres du CCAS

Copie : Conseil Municipal, lettre ouverte

Je vous informe de mon retrait immédiat du CCAS constatant l'absence d'une véritable politique sociale active de la commune et ce malgré une forte implication tout au long de l'année 2021.

*Les CCAS constituent l'outil principal de la municipalité pour mettre en œuvre les solidarités et organiser l'aide sociale au profit des habitants de la commune. Ainsi, le CCAS a pour rôle de lutter contre l'exclusion, d'accompagner les personnes âgées, de soutenir les personnes souffrant de handicap ....*

*Le CCAS doit notamment réaliser une enquête sociale annuelle dans le but de repérer les bénéficiaires potentiels et donc d'ajuster les moyens et actions à mettre en œuvre...*

L'enquête réalisée en mars/ avril 2021, restituée le 4 mai 2021, est restée lettre morte !

Autre exemple nous nous sommes réunis fin août 2021 pour évoquer la canicule après un été frais et pluvieux et cette année l'une des plus chaudes enregistrées... rien !

Depuis le début de l'année, j'ai scruté avec attention les éventuelles initiatives nous permettant de reprendre le cap ... en vain.

Vous comprendrez donc que je ne souhaite plus contribuer à cette instance qui ne remplit pas son rôle, toutefois, je formule le vœux d'un sursaut salutaire pour les habitants de la commune.

Fait à Sainte Gemme le 18 novembre 2022

Jean-François Deserson

### **Chères Gemmoises, Chers Gemmois**

*En tant qu'élues de l'opposition, nous en profitons par le biais du bulletin municipal, pour vous souhaiter une très belle année et une bonne santé à vous et vos proches.*

*Vous pouvez compter sur nous pour veiller à la cohérence des projets portés par la majorité au cours de ce mandat.*

*La concertation et le travail collectif restent les meilleurs moyens d'y parvenir. Nous essayons d'assurer également de la bonne utilisation des deniers publics, de votre argent.*

*Des projets correctement préparés mènent à une estimation juste de leur financement.*

*Une gestion rigoureuse et une transparence du budget sont nécessaires pour que chaque projet le soit dans l'intérêt et le respect des Gemmoises, Gemmois.*

**Amicalement,**

**Mesdames Dominique Malissen, Nathalie Dallet**

*Conseillères municipales de l'opposition*

## SAINTE-GEMME

# La soirée théâtrale du 2 décembre a ravi le public



**Yves Simon présente sa pièce devant une salle bien remplie. Au premier plan, le maire Philippe Gachet. P.M.**

Le Théâtre Clin d'Oeil de Saintes fêtait ses vingt ans d'existence le 2 décembre, et c'est dans la salle des fêtes de Sainte-Gemme que la troupe avait décidé de partager avec le public, après trois ans « d'abstinence théâtrale », un pur moment de plaisir, en présentant la comédie réputée et un brin cynique « Le béret de la tortue ».

Une centaine de Saintongeais ne s'y sont pas trompés en réservant leur place avec la ferme intention de passer une excellente soirée. Yves Simon, le président du théâtre, un peu anxieux avant le spectacle, fut vite rassuré : « on s'est tellement amusés en montant cette pièce, on veut que les gens soient déconnectés, en suspension, on vient leur apporter une distraction. » Le maire Philippe Gachet confirme l'intérêt croissant du public pour une quatrième soirée théâtrale avec cette troupe qu'il est toujours content d'accueillir. « Nous avons proposé la co-organisation de l'événement à CASA d'ACC17, l'association sainte-gemmoise dont le but est l'hébergement d'adultes handicapés », apportant ainsi une valeur

humaine à cette soirée festive et populaire. La présidente de l'association, Marlène Devillers, parle de « rompre l'isolement qui, insidieusement, fait perdre aux gens les mots, les phrases ».

### Quiproquos

Le CCAS de Sainte-Gemme s'était également mobilisé pour permettre à des gens démunis de venir voir une pièce de théâtre. Chaque spectateur put, à loisir, s'imaginer puis se délecter de la situation : trois couples d'amis décident de partir en vacances ensemble... Comédie oblige, l'intrigue est cousue de quiproquos, d'admiration confinant doucement à la jalousie, de calculs gentiment mesquins, de jugements des uns sur les autres allant de la tolérance à la cruauté, cocktail parfait menant au pourrissement d'un délicieux séjour estival !

Lors de l'entracte, un tirage au sort permet à plusieurs spectateurs de gagner des lots, dont un panier garni. Le Théâtre Clin d'Oeil se produira le 14 janvier prochain à Saint-Césaire. Le 25 mars, la troupe sera à Beurly. **Patricia Mathieu**



THÉÂTRE  
CLIN D'OEIL

présente  
**LE BÉRET DE LA TORTUE**

Comédie de  
Jean DELL & Gérald SIBLEYRAS

Mise en scène par  
Geneviève SAUNIER & Philippe Dor

Entrée 8€ - Étudiant, Demandeur d'Emploi 5€ - gratuit -12 ans

vendredi 2 décembre 2022  
20h30  
Salle Robert Goyeau  
**SAINTE-GEMME**  
association partenaire : CASA D'ACC 17

RÉSERVATIONS 07 49 97 89 91

SAINTES CROO PAPIER

SAINTES





Rencontre très constructive avec le collaborateur du Député Christophe PLASSARD  
le Vendredi 17 Février

Il s'engage à revenir auprès des Municipalités une fois par semestre avec la mise en place d'une permanence de quelques heures ouverte à tous. Les dates vous seront communiquées ultérieurement.

## REPAS DES AINES Le Dimanche 05 Mars

**Cocktail maison (Punch)**  
Avec 4 amuses bouches par personne

**Saumon Fumé au hêtre maison**  
accompagné de sa crème fouettée  
aux herbes fraîches

**Magret de canard rôti sauce**  
forestière

**Poêlée de légumes &**  
**mousseline de patates douces**

**Assiette de fromages affinés &**  
**son mélange de jeunes pousses**

**Nougat glacé sur lit**  
**de coulis de fruits rouges**



L'événement, organisé par la Municipalité a permis à 112 de nos seniors de partager un bon repas et quelques pas de danse !  
La convivialité était au rendez-vous.

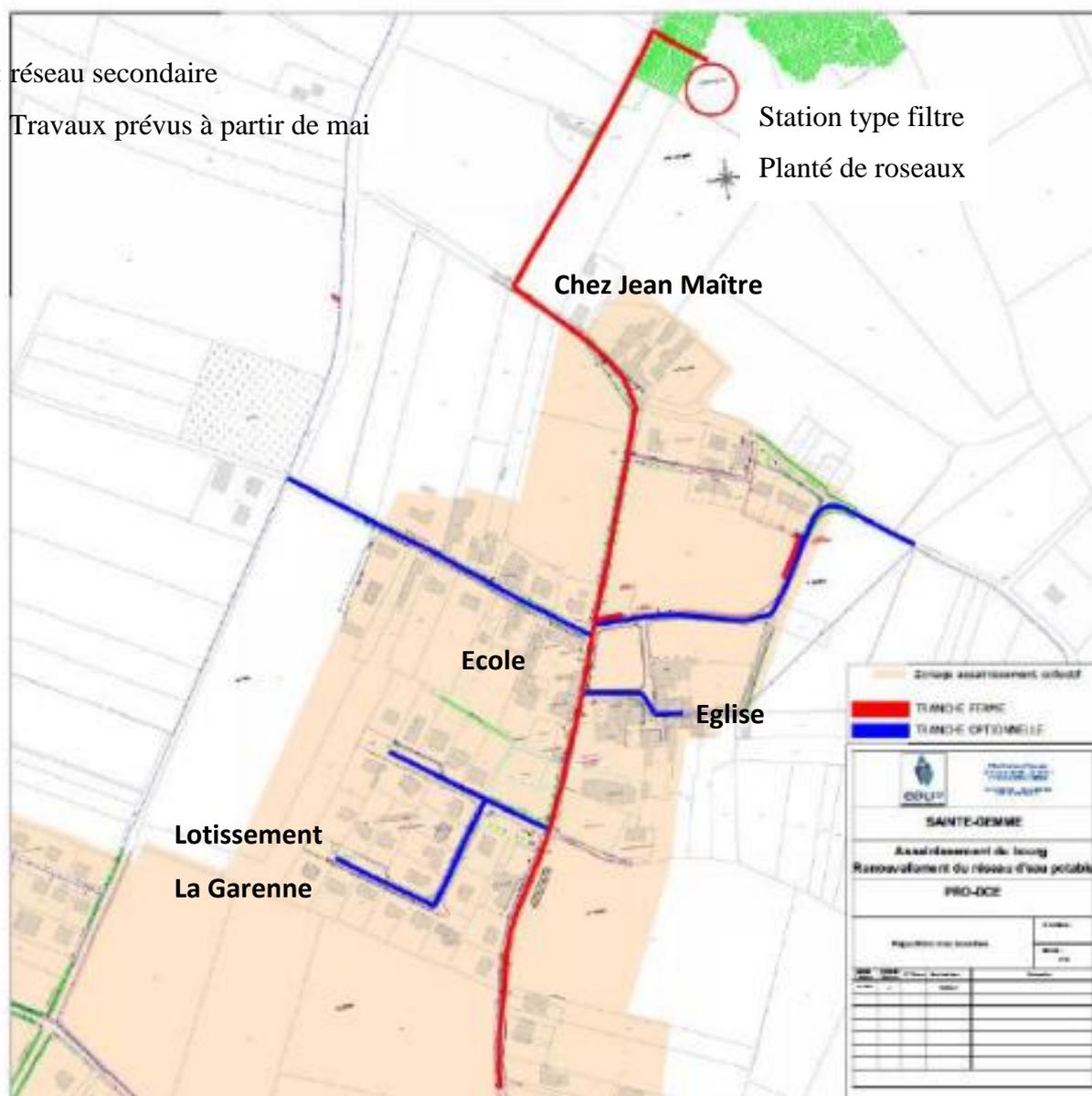
## Assainissement collectif du bourg

 : collecteur principal

Travaux en cours de réalisation

 : réseau secondaire

Travaux prévus à partir de mai



Après des années d'attente, l'assainissement du bourg a enfin débuté. Il devrait être opérationnel début 2024. Certes, pendant plusieurs mois encore, la circulation dans le bourg sera perturbée. Le schéma ci-dessus représente l'ensemble des habitations concernées par les travaux. A l'origine, le maillage prévu était beaucoup plus vaste mais il s'est réduit à mesure de la diminution du budget et ce malgré nos demandes appuyées et répétées après du syndicat de l'eau, EAU 17 porteur du projet.

Naturellement sans entrer trop dans les détails techniques, différents collecteurs et pompes de relevage, regards de visite sont en cours d'installation. Le démantèlement de l'ancienne station des Iris est également programmé. En bout de réseau, l'ensemble des eaux usées sera acheminé vers une station type filtre planté de roseaux, située derrière le village de Chez Jean Maître.

Cependant le raccordement des locaux communaux (mairie, salle des fêtes, école et locaux attenants, local technique ...) au réseau global d'assainissement reste à la charge de la commune et représente un budget non négligeable. La réalisation de cet assainissement est une étape attendue et primordiale pour lancer un vaste programme d'aménagement de la voirie du bourg et la réfection de la cour de l'école notamment.



## L'INFORMATION EN DIRECT DE LA MAIRIE SUR PANNEAUPOCKET

Événements de la vie quotidienne, fête du village, travaux sur la voirie, arrêtés de la préfecture, alertes météo ou coupures réseaux etc... soyez informés et alertés en temps réel de l'actualité de votre commune grâce à l'application PanneauPocket.

### SIMPLE ET GRATUIT

Pas de compte à créer : 100% anonyme !

1

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant PanneauPocket sur **AppStore**, **PlayStore** ou **AppGallery**.



2

Ouvrez PanneauPocket, recherchez  **votre collectivité**  ou  **le code postal**  et cliquez sur le **♥** situé à côté de son nom pour l'ajouter à vos  **favoris** .

Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des Panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !

Retrouvez aussi PanneauPocket depuis votre ordinateur sur [app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com)

BONNE UTILISATION !



## ATELIERS NUMÉRIQUES GRATUITS

Prise en main ordinateur, smartphone ou tablette, bureautique, sécurité numérique...

Inscrivez-vous dès maintenant pour participer à un atelier !

Atelier le 3ème jeudi du mois de 14h30 à 16h30 sur notre commune

- Prendre en main un équipement informatique
- Naviguer sur internet
- Envoyer, recevoir, gérer ses courriels
- Installer et utiliser des applications utiles sur son smartphone
- Créer et gérer ses contenus numériques
- Connaitre l'environnement et le vocabulaire numérique
- Apprendre les bases du traitement de texte et de la sécurité

07 64 74 05 67  
[numerique@coeurdesaintonge.fr](mailto:numerique@coeurdesaintonge.fr)



Panneau pocket est une réussite : nous sommes 407 à consulter régulièrement l'application

Maxima Moumouni  
votre conseillère numérique



Bien préparer ton recensement

# EN 5 ETAPES



Dès tes 16 ans, rends-toi en mairie accompagné de ton ou tes responsables légaux

ETAPE 1

ETAPE 2

Apporte ta carte d'identité ainsi que ton livret de famille



Donne un maximum d'informations à l'agent de mairie et obligatoirement un numéro de téléphone ainsi qu'une adresse e-mail

ETAPE 3

ETAPE 4

L'agent de mairie te remet le certificat de recensement que tu devras conserver très précieusement jusqu'à tes 18 ans ( la mairie n'en délivre pas d'autres exemplaires )



Félicitation ! Tu as réussi la seconde étape du parcours citoyen. Prochaine étape : La JDC à partir de 17 ans

ETAPE 5

## ATTENTION

Le certificat de recensement est le seul justificatif que l'on peut te demander jusqu'à 18 ans, pour une inscription aux examens de l'Education Nationale ( Baccalauréat / Brevet professionnel ... )



En cas de perte du certificat de recensement, contacte le Centre du Service National et de la Jeunesse ( CSNJ ) le plus proche de chez toi par téléphone ou par mail, en donnant ton nom, ta date et ton lieu de naissance ainsi que la date de ton recensement.

Dans les 4 mois après ton recensement, inscris-toi sur [MAJDC.fr](http://MAJDC.fr) dès que tu reçois un mail t'en informant, en utilisant l'adresse e-mail que tu as donnée au moment du recensement.



Pour une inscription au permis de conduire, à partir de tes 17 ans, contacte le CSNJ le plus proche de chez toi, il pourra te donner une attestation provisoire qui permettra à ton auto école de valider ton dossier.

Centre du Service National et de la Jeunesse de Poitiers  
Quartier Aboville  
7 Bd du Colonel Barthel  
BP 90647  
86000 POITIERS  
csnj-poitiers.trait.fct@intradef.gouv.fr 09 70 84 51 51

RECOMMANDÉ



Made with VISME

# À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, votre gamme courrier évolue.

<p><b>Vos envois quotidiens</b></p>  <p><b>Lettre verte</b> Nouveau délai : distribuée en J+3* 1,16 €**</p> <p>Option de suivi de distribution disponible pour 0,50 € de plus***.</p> 	<p><b>Vos envois importants</b></p>  <p><b>Lettre Services Plus</b> distribuée en J+2* 2,95 €**</p> <p>Plus de services avec :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Suivi inclus et notifications expéditeur et/ou destinataire***</li><li>• Possibilité d'envoi depuis votre boîte aux lettres***</li><li>• Compensation financière forfaitaire en cas de distribution dans un délai excessif***</li></ul>	<p><b>Vos envois urgents</b></p>  <p><b>e-lettre rouge****</b> distribuée en J+1* 1,49 €**</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Disponible en bureau de poste et sur <a href="http://laposte.fr">laposte.fr</a> (24h/24 et 7j/7)</li><li>• Courrier rédigé en ligne depuis votre ordinateur ou votre smartphone, imprimé par La Poste et distribué par le facteur</li></ul> <p>Option de suivi de distribution disponible pour 0,50 € de plus***.</p>	<p><b>Vos envois en recommandé</b></p>  <p><b>Lettre recommandée</b> Nouveau délai : distribuée en J+3* 4,83 €**</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Envoi avec preuve de dépôt et de distribution</li><li>• Accusé de réception en option***</li></ul>
 <p><b>Lettre internationale</b> Délais internationaux +1 jour, consultables sur <a href="http://laposte.fr">laposte.fr</a> 1,80 €**</p>			
<p>Les timbres Lettre prioritaire achetés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 resteront utilisables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 avec le nouveau standard de distribution en J+3*.</p>			

\* Délais de distribution indicatifs.  
\*\* À partir de/Netts de taxe.  
\*\*\* Voir conditions contractuelles des offres.  
\*\*\*\* Le nom commercial « e-lettre rouge » correspond à l'actuelle Lettre en ligne.



## Urbanisme et réglementations

Le brûlage  
des déchets  
verts  
est interdit



# ECOBUAGE

# RAPPEL



En application de l'arrêté préfectoral n° 2020-12-02-AP20EP767 du 1<sup>er</sup> avril 2022 relatif à la protection des personnes, de la faune et de la flore, et des biens face aux risques des feux de plein air, le brûlage des déchets verts, ménagers, est interdit sur l'ensemble du territoire de la Charente Maritime.

Suite à cet arrêté,  
**Mr le Maire n'a plus le droit d'autoriser l'écobuage.**

# Informations sur les taxes d'urbanisme

dont la liquidation relève de la compétence de la Direction départementale des Territoires et de la Mer (DDTM 17)

Votre projet de construction, de reconstruction après démolition, d'agrandissement, de rénovation ou d'aménagement, soumis à déclaration préalable de travaux ou à permis de construire ou d'aménager, peut, selon sa nature, générer une **taxe d'aménagement (TAM)** et une **redevance d'archéologie préventive (RAP)**.

La TAM comprend une part communale finançant les équipements publics communaux (non nécessairement liés à votre construction : voirie, réseaux, écoles, équipements sportifs, ...) et une part départementale finançant la protection et la gestion des espaces naturels sensibles du département, ainsi que le Conseil en architecture, urbanisme et environnement (CAUE).

La RAP assure le financement des services archéologiques. Elle s'applique à l'ensemble des constructions ou aménagements affectant le sous-sol (même sans réalisation de fouilles archéologiques).

## MODE DE CALCUL DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT ET DE LA REDEVANCE D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE

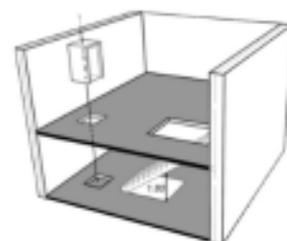
La formule applicable est :

SURFACE OU NOMBRE	X	VALEUR FORFAITAIRE	X	TAUX
Surface taxable créée des constructions (voir définition ci-après)		886 € le m <sup>2</sup> *		<b>TAM - Part communale</b> Taux fixé par délibération de la commune ou du groupement de communes (taux commun compris entre 1 % et 5 %, pouvant être porté jusqu'à 20 % dans certains secteurs) <i>Se renseigner auprès de la mairie</i> <b>TAM - Part départementale</b> Taux fixé à 2,5 % par délibération du Conseil départemental de la Charente-Maritime <b>RAP</b> Taux national fixé à 0,40 %
Nombre de places de stationnement créées sur le terrain (non comprises dans la surface taxable)		2 500 € l'emplacement		
Surface des bassins de piscine		250 € le m <sup>2</sup>		
Surface des panneaux photovoltaïques installés au sol		10 € par m <sup>2</sup>		
Nombre d'éoliennes d'une hauteur supérieure à 12 m		3 000 € par éolienne		
Nombre d'emplacement de tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs (dans les campings)		3 000 € par emplacement		
Nombre d'emplacements d'habitations légères de loisir (dans les campings)		10 000 € par emplacement		

\* valeur 2023 réactualisée annuellement

## CALCUL DE LA « SURFACE TAXABLE »

La « surface taxable » d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes de chaque niveau de la construction, calculées à partir du nu intérieur des façades, dont on déduit :



- les vides et trémies correspondant au passage des escaliers et des ascenseurs

- les surfaces de plancher sous une hauteur de plafond inférieure ou égale à 1,80 m



**Nota :** Toute construction close et couverte d'une hauteur sous plafond supérieure à 1,80 m constitue de la surface taxable, quel que soit son usage. Ainsi, les annexes à l'habitation telles que les garages, abris de jardin, serres ou vérandas, peuvent être soumises à taxation.

## DÉDUCTIONS POUVANT S'APPLIQUER AU CALCUL

### Exonérations de plein droit et exonérations facultatives

Certaines constructions sont exonérées de la totalité de la taxe d'aménagement et de la RAP sur l'ensemble du territoire (ex. : bâtiments des exploitations agricoles).

D'autres constructions peuvent être exonérées, partiellement ou en totalité, par le Conseil départemental pour la part départementale ou par les communes pour la part communale (ex. : abris de jardin, locaux industriels ou

artisans).

### Abattement de la valeur forfaitaire

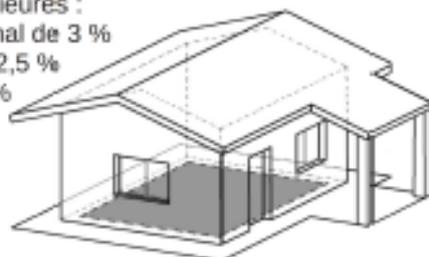
Certains locaux bénéficient d'un abattement de 50 % de la valeur forfaitaire appliquée au calcul des taxes d'urbanisme (886 € / 2 = 443 €), notamment :

- locaux à usage d'habitation principale, dans la limite des cent premiers mètres carrés ;
- locaux à usage industriel et artisanal et leurs annexes ;
- entrepôts et hangars non ouverts au public faisant l'objet d'une exploitation commerciale.

## EXEMPLE DE CALCUL

Construction d'une habitation à usage de résidence principale, créant 120 m<sup>2</sup> de surface taxable (garage compris) et deux places de stationnement extérieures :

- avec un taux communal de 3 %
- taux départemental : 2,5 %
- taux de la RAP : 0,4 %



TAM	100 m <sup>2</sup> x (886 € / 2) x 3 % = 1 329 €
Part communale	20 m <sup>2</sup> x 886 € x 3 % = 532 € 2 places x 2 500 € x 3 % = 150 €
TAM	100 m <sup>2</sup> x (886 € / 2) x 2,5 % = 1 108 €
Part départementale	20 m <sup>2</sup> x 886 € x 2,5 % = 443 € 2 places x 2 500 € x 2,5 % = 125 €
RAP	100 m <sup>2</sup> x (886 € / 2) x 0,4 % = 177 € 20 m <sup>2</sup> x 886 € x 0,4 % = 71 € 2 places x 2 500 € x 0,4 % = 20 €
Total taxe d'aménagement : 2 011 € + 1 676 € = 3 687 €	
Total redevance d'archéologie préventive : 268 €	

## COMMENT ET QUAND PAYER LES TAXES ?

(Attention : dispositions réformées, restant seulement applicables aux autorisations d'urbanisme initiales dont la demande a été déposée avant le 1<sup>er</sup> septembre 2022, ainsi qu'aux permis de construire modificatifs et aux transferts de permis se rattachant à une autorisation d'urbanisme initiale dont la demande avait été déposée avant le 1<sup>er</sup> septembre 2022)

Le recouvrement des taxes d'urbanisme est réalisé par la direction départementale des Finances publiques de la Charente-Maritime (DDFIP 17).

La TAM d'un montant total inférieur ou égal à 1 500 € est à payer en une seule échéance, à réception d'un titre de perception émis par la DDFIP, 12 mois après l'obtention de l'autorisation de construire.

Si le montant total de la TAM est supérieur à 1 500 €, le paiement s'effectue en 2 échéances :

- pour moitié, à réception d'un premier titre de perception émis par la DDFIP, 12 mois après l'obtention de

l'autorisation de construire ;

- pour l'autre moitié, à réception d'un second titre de perception émis 24 mois après l'obtention de l'autorisation de construire.

La redevance d'archéologie préventive, quel que soit son montant, est à payer en une seule échéance, à réception d'un titre de perception distinct émis par la DDFIP, 12 mois après l'obtention de l'autorisation de construire.

**ATTENTION :** Les taxes d'urbanisme sont exigibles à la réception des titres de perception, même sans commencement ni achèvement des travaux.

## DÉMARCHES EN CAS D'ABANDON DU PROJET

Il convient d'adresser par courrier libre à la mairie du lieu de la construction projetée, une demande d'annulation de votre autorisation de construire.

Dès réception d'une copie de la décision d'annulation prise par le maire, la DDTM pourra procéder à l'annulation des taxes d'urbanisme.

**ATTENTION :** L'annulation d'une autorisation de construire ne peut intervenir que dans la mesure où les travaux n'ont pas été entrepris.

## COMMENT COMPLÉTER LES IMPRIMÉS ?

Afin que puissent être prises en compte les réductions fiscales dont pourrait éventuellement bénéficier votre projet (abattement, exonérations partielles), vous devez renseigner votre demande d'autorisation d'urbanisme « partie projet » et « partie fiscale » (déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions) avec précision, en veillant notamment à la présence et à la cohérence des informations suivantes :

- la surface « taxable » totale créée, annexes comprises, en portant la surface des garages sur la ligne prévue à cet effet (sans déduction des surfaces éventuellement démolies) ;
- la surface « taxable » existante avant travaux de toutes les constructions existantes sur le terrain ;
- la répartition éventuelle des surfaces par destination (résidence secondaire, résidence principale suivant le mode de financement, locaux artisanaux, commerces, entrepôts commerciaux et réserves, ...).



La déclaration de la surface de plancher et de la surface taxable relève de votre responsabilité.

Reportez-vous à la fiche d'aide au calcul des surfaces pour leur détermination précise (fiche annexe au formulaire de demande d'autorisation d'urbanisme).

## OÙ S'ADRESSER ?

Références réglementaires, formulaires	Sur le site internet : <a href="http://www.service-public.gouv.fr">www.service-public.gouv.fr</a>
Taux, exonérations facultatives	Mairie de la commune où se situe votre projet (service ou agent chargé de l'urbanisme)
Modalités de calcul, réglementation	Direction départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime (DDTM 17) Service Aménagement - Taxes d'urbanisme 89 avenue des Cordeliers - CS 80000 - 17018 LA ROCHELLE CEDEX 1 Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h, au 05.16.49.61.00, en précisant la commune du projet. Accueil physique sur rendez-vous.
Modalités de paiement de la taxe	Direction départementale des Finances publiques de la Charente-Maritime (DDFIP 17) 24 avenue de Fétilly - BP 40587 - 17021 LA ROCHELLE CEDEX 1 - Tél. 05.46.00.39.49

## Informations réglementaires pour la création de forage

Cet article fait suite au courrier que nous avons reçu du service eau biodiversité et développement durable de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) au sujet des obligations réglementaires à respecter pour la création d'un puit ou d'un forage. L'eau est aujourd'hui au cœur des préoccupations sociétales et suscite de nombreuses tentions.

La DDTM observe depuis plusieurs années, la réalisation de nouveaux forages à des fins domestiques ou non, pour des particuliers ou des professionnels, sans que soient respectées les démarches réglementaires obligatoires.

**Tout forage d'une profondeur de plus de 10 mètres qu'il soit à usage domestique ou non doit être déclaré à la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) au titre de l'article L411-1 du code minier.**

**Les puits ou les forages à usages domestiques < 1000 m<sup>3</sup>/an** (selon l'article R214-5 du code de l'environnement) sont constitués par les prélèvements et rejets destinés à satisfaire les besoins des personnes propriétaires ou locataires, des installations et des personnes résidents habituellement sous leur toit pour l'alimentation humaine, les soins d'hygiène, de lavage, pour les productions végétales ou animales réservées à la consommation familiale de ces personnes.

Les particuliers qui utilisent ou envisagent d'utiliser l'eau prélevée dans le milieu naturel pour un usage domestique, doivent respecter le décret n° 2008-652 du 2 juillet 2008. Enfin, **tout prélèvement puits ou forages destiné à un usage domestique doit faire l'objet d'une déclaration auprès du maire de la commune concernée.**

**Les puits ou les forages à usages non domestiques > 1000 m<sup>3</sup>/an.** Ils sont soumis à la réglementation « loi sur l'eau » (article L214-1 et suivants du code de l'environnement). La création d'un forage est soumise à déclaration et les prélèvements sont soumis à déclaration ou autorisation en fonction de leurs caractéristiques.

**Si le forage ou le puit est utilisé ou prévu pour l'irrigation agricole une demande spécifique doit être faite à l'OUGC (Organisme Unique de Gestion Collective).** En effet, l'OUGC assure la répartition des volumes d'eau entre les agriculteurs sur un périmètre déterminé (ex : bassin de l'Arnoult, Charente Amont ...). Il est donc nécessaire dès le début de la procédure de s'assurer auprès de l'OUGC que le volume d'eau demandé est disponible, démarche que font tous les ans, les agriculteurs déjà irrigants.

En zone de répartition des eaux (ZRE), le débit de prélèvement définit la nature de la procédure :

- < 8 m<sup>3</sup>/h : procédure de déclaration
- > 8 m<sup>3</sup>/h : procédure d'autorisation

Hors zone de répartition des eaux (ZRE), le volume annuel prélevé définit la nature de la procédure

- < 10000 m<sup>3</sup> prélevés/an le projet n'est pas soumis à la procédure loi sur l'eau
- > 10000 m<sup>3</sup> et < 20000 m<sup>3</sup>/an procédure de déclaration
- > 20000 m<sup>3</sup>/an procédure d'autorisation



Le classement en ZRE signifie en fait que globalement, la ressource en eau est insuffisante pour satisfaire l'ensemble des besoins, et donc nécessite une gestion pour assurer une répartition entre les différents utilisateurs. Aujourd'hui, l'ensemble du département de la Charente Maritime est classé en ZRE.

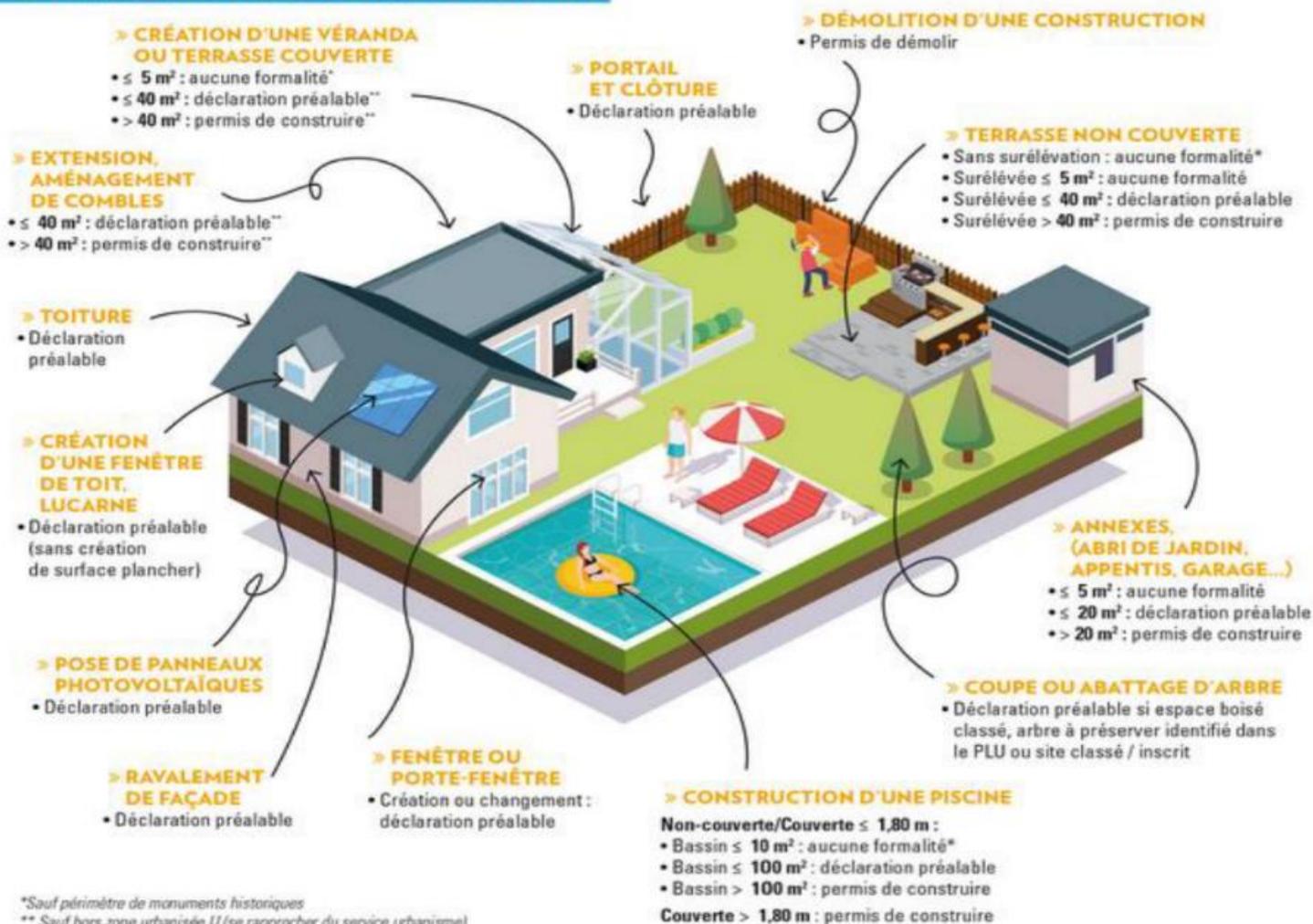
**Pour plus d'informations vous pouvez consulter les liens suivants :**

- <https://www.charente-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieux-aquatiques/Dossiers-loi-sur-l-eau/Consulter-la-nomenclature-loi-l-eau>
- <https://www.charente-maritime.gouv.fr/politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieux-aquatiques/Gestion-quantitative-de-la-ressource/Les-forages>

**Ou contacter la DDTM par courriel : [ddtm-gquateau@charente-maritime.gouv.fr](mailto:ddtm-gquateau@charente-maritime.gouv.fr) ou appeler au 05 16 49 61 00**

Enfin la DDTM nous rappelle que toute création de forage sans respect des obligations réglementaires expose le propriétaire de ces ouvrages à des poursuites administratives et/ou judiciaires.

## QUELLES AUTORISATIONS DEMANDER ?



## L'actualité de votre service public de l'eau

### Relève des compteurs



La RESE relèvera les consommations d'eau aux compteurs entre le 27 mars et le 7 avril 2023. Les factures de relève de consommations seront envoyées entre le 19 et le 23 juin prochains. La facture intermédiaire interviendra quant à elle entre le 18 et le 22 décembre 2023.

### Travaux en cours jusqu'à la fin de l'année 2023

- Renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable dans une partie du bourg (sur 1,8 km).
- Renouvellement et reprise de 58 branchements au réseau public d'eau potable.
- Création du réseau d'assainissement collectif dans le bourg : 1,8 km de réseau de collecte gravitaire, 670 ml de refoulement, création de 70 boîtes de branchement à l'assainissement collectif et de 33 regards de visite.
- Création d'un poste de refoulement près de la mairie.
- Création d'une station d'épuration de type Filtres plantés de roseaux d'une capacité de 300 équivalents habitants. Le démarrage des travaux est prévu en avril 2023.

Les travaux sont suivis et financés par Eau17.

RESE Siège - 131 cours Genêt - CS30551 - 17119 Saintes Cedex

Tél : 05 46 90 05 05

# Ordures ménagères et Environnement

CYCLAD vous rappelle que depuis le 2 janvier, la nouvelle organisation de la collecte est mise en place sur notre commune afin de favoriser la réduction des déchets, le tri des emballages et des bio déchets dans le respect de la loi AGECE (Anti Gaspillage et Economie Circulaire).

Dans le cadre de cette nouvelle organisation, nous vous rappelons les modalités de collecte présentées lors des réunions techniques :

- les bacs contenant les ordures ménagères doivent être placés poignée opposée à la route et les sacs jaunes placés au sol à une distance minimale de 1m des bacs.
- les circuits et les horaires de collecte ont donc été réorganisés par rapport à l'année 2022. Les bacs et sacs doivent être sortis la veille de la collecte. Cette consigne reste la même que les années précédentes.
- la collecte s'effectue à présent avec deux camions distincts dont un robotisé donc ils ne circulent pas aux mêmes horaires.

Compte tenu de la mise en place de cette collecte et du repérage des nouveaux circuits, il est probable que la collecte ne soit pas terminée en début d'après-midi. Il est donc recommandé de laisser les bacs et les sacs sortis y compris l'après-midi.

Toutes les demandes des habitants concernant le marquage, l'équipement ou le remplacement des bacs, les réclamations de collecte sont à adresser directement à Cyclad soit en utilisant le formulaire de contact sur le site cyclad.org, soit par mail : [contact@cyclad.org](mailto:contact@cyclad.org) ou au **05 46 07 16 66**.

Enfin concernant les jours de collecte, nous vous rappelons qu'il est possible aux habitants de notre commune de télécharger leur calendrier via le site internet Cyclad dans la rubrique « jours de collecte ».

## LES ORDURES MÉNAGÈRES

JOURS DE COLLECTE PAR COMMUNE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023

LA COLLECTE ÉVOLUE

Exemple

Si vous habitez Balanzac, la collecte de ordures ménagères a lieu un mercredi sur deux

Semaine bleue

<b>BALANZAC</b> <small>sem. bleue</small> Mercredi	<b>PORT D'ENVAUX</b> <small>sem. orange</small> Lundi
<b>BEURLAY</b> <small>sem. bleue</small> Mardi	<b>ROMEGOUX</b> <small>sem. orange</small> Mardi
<b>CRAZANNES</b> <small>sem. orange</small> Mardi	<b>SAINT-PORCHAIRE</b> <small>sem. orange</small> Lundi
<b>GEAY</b> <small>sem. orange</small> Mardi	<b>SAINT SULPICE D'ARNOULT</b> <small>sem. bleue</small> Lundi
<b>LA VALLÉE</b> <small>sem. orange</small> Mardi	<b>SAINTE-GENME</b> <small>sem. bleue</small> Lundi
<b>LES ESSARDS</b> <small>sem. bleue</small> Mercredi	<b>SAINTE-RADEGONDE</b> <small>sem. bleue</small> Mardi
<b>NANCRAS</b> <small>sem. bleue</small> Mercredi	<b>SOULIGNONNES</b> <small>sem. bleue</small> Mercredi
<b>NIEUL-LES-SAINTES</b> <small>sem. bleue</small> Mercredi	<b>TRIZAY</b> <small>sem. bleue</small> Mardi
<b>PLASSAY</b> <small>sem. orange</small> Lundi	
<b>PONT-L'ABBÉ D'ARNOULT</b> <small>sem. bleue</small> Lundi	

🕒 COLLECTE À PARTIR DE 4 HEURES

Pensez à sortir votre bac/sac la veille

Les jours bleus, la collecte est assurée!

<b>JANVIER 2023</b>	<b>FÉVRIER 2023</b>																																																																																																		
<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"><tr><th>L</th><th>M</th><th>M</th><th>J</th><th>V</th><th>S</th><th>D</th></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1</td></tr><tr><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td></tr><tr><td>9</td><td>10</td><td>11</td><td>12</td><td>13</td><td>14</td><td>15</td></tr><tr><td>16</td><td>17</td><td>18</td><td>19</td><td>20</td><td>21</td><td>22</td></tr><tr><td>23</td><td>24</td><td>25</td><td>26</td><td>27</td><td>28</td><td>29</td></tr><tr><td>30</td><td>31</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>	L	M	M	J	V	S	D							1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31						<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"><tr><th>L</th><th>M</th><th>M</th><th>J</th><th>V</th><th>S</th><th>D</th></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td></tr><tr><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>10</td><td>11</td></tr><tr><td>12</td><td>13</td><td>14</td><td>15</td><td>16</td><td>17</td><td>18</td></tr><tr><td>19</td><td>20</td><td>21</td><td>22</td><td>23</td><td>24</td><td>25</td></tr><tr><td>26</td><td>27</td><td>28</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>	L	M	M	J	V	S	D				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28											
L	M	M	J	V	S	D																																																																																													
						1																																																																																													
2	3	4	5	6	7	8																																																																																													
9	10	11	12	13	14	15																																																																																													
16	17	18	19	20	21	22																																																																																													
23	24	25	26	27	28	29																																																																																													
30	31																																																																																																		
L	M	M	J	V	S	D																																																																																													
			1	2	3	4																																																																																													
5	6	7	8	9	10	11																																																																																													
12	13	14	15	16	17	18																																																																																													
19	20	21	22	23	24	25																																																																																													
26	27	28																																																																																																	
<b>MARS 2023</b>	<b>AVRIL 2023</b>																																																																																																		
<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"><tr><th>L</th><th>M</th><th>M</th><th>J</th><th>V</th><th>S</th><th>D</th></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td></tr><tr><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>10</td><td>11</td></tr><tr><td>12</td><td>13</td><td>14</td><td>15</td><td>16</td><td>17</td><td>18</td></tr><tr><td>19</td><td>20</td><td>21</td><td>22</td><td>23</td><td>24</td><td>25</td></tr><tr><td>26</td><td>27</td><td>28</td><td>29</td><td>30</td><td>31</td><td></td></tr></table>	L	M	M	J	V	S	D				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31		<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"><tr><th>L</th><th>M</th><th>M</th><th>J</th><th>V</th><th>S</th><th>D</th></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1</td></tr><tr><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td></tr><tr><td>9</td><td>10</td><td>11</td><td>12</td><td>13</td><td>14</td><td>15</td></tr><tr><td>16</td><td>17</td><td>18</td><td>19</td><td>20</td><td>21</td><td>22</td></tr><tr><td>23</td><td>24</td><td>25</td><td>26</td><td>27</td><td>28</td><td>29</td></tr><tr><td>30</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>	L	M	M	J	V	S	D							1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30													
L	M	M	J	V	S	D																																																																																													
			1	2	3	4																																																																																													
5	6	7	8	9	10	11																																																																																													
12	13	14	15	16	17	18																																																																																													
19	20	21	22	23	24	25																																																																																													
26	27	28	29	30	31																																																																																														
L	M	M	J	V	S	D																																																																																													
						1																																																																																													
2	3	4	5	6	7	8																																																																																													
9	10	11	12	13	14	15																																																																																													
16	17	18	19	20	21	22																																																																																													
23	24	25	26	27	28	29																																																																																													
30																																																																																																			
<b>MAI 2023</b>	<b>JUIN 2023</b>																																																																																																		
<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"><tr><th>L</th><th>M</th><th>M</th><th>J</th><th>V</th><th>S</th><th>D</th></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td></tr><tr><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>10</td><td>11</td></tr><tr><td>12</td><td>13</td><td>14</td><td>15</td><td>16</td><td>17</td><td>18</td></tr><tr><td>19</td><td>20</td><td>21</td><td>22</td><td>23</td><td>24</td><td>25</td></tr><tr><td>26</td><td>27</td><td>28</td><td>29</td><td>30</td><td>31</td><td></td></tr></table>	L	M	M	J	V	S	D				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31		<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"><tr><th>L</th><th>M</th><th>M</th><th>J</th><th>V</th><th>S</th><th>D</th></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1</td><td>2</td><td>3</td></tr><tr><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>10</td></tr><tr><td>11</td><td>12</td><td>13</td><td>14</td><td>15</td><td>16</td><td>17</td></tr><tr><td>18</td><td>19</td><td>20</td><td>21</td><td>22</td><td>23</td><td>24</td></tr><tr><td>25</td><td>26</td><td>27</td><td>28</td><td>29</td><td>30</td><td></td></tr></table>	L	M	M	J	V	S	D					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30															
L	M	M	J	V	S	D																																																																																													
			1	2	3	4																																																																																													
5	6	7	8	9	10	11																																																																																													
12	13	14	15	16	17	18																																																																																													
19	20	21	22	23	24	25																																																																																													
26	27	28	29	30	31																																																																																														
L	M	M	J	V	S	D																																																																																													
				1	2	3																																																																																													
4	5	6	7	8	9	10																																																																																													
11	12	13	14	15	16	17																																																																																													
18	19	20	21	22	23	24																																																																																													
25	26	27	28	29	30																																																																																														
<b>JUILLET 2023</b>	<b>AOÛT 2023</b>																																																																																																		
<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"><tr><th>L</th><th>M</th><th>M</th><th>J</th><th>V</th><th>S</th><th>D</th></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1</td></tr><tr><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td></tr><tr><td>9</td><td>10</td><td>11</td><td>12</td><td>13</td><td>14</td><td>15</td></tr><tr><td>16</td><td>17</td><td>18</td><td>19</td><td>20</td><td>21</td><td>22</td></tr><tr><td>23</td><td>24</td><td>25</td><td>26</td><td>27</td><td>28</td><td>29</td></tr><tr><td>30</td><td>31</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>	L	M	M	J	V	S	D							1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31						<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"><tr><th>L</th><th>M</th><th>M</th><th>J</th><th>V</th><th>S</th><th>D</th></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td></tr><tr><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>10</td><td>11</td></tr><tr><td>12</td><td>13</td><td>14</td><td>15</td><td>16</td><td>17</td><td>18</td></tr><tr><td>19</td><td>20</td><td>21</td><td>22</td><td>23</td><td>24</td><td>25</td></tr><tr><td>26</td><td>27</td><td>28</td><td>29</td><td>30</td><td>31</td><td></td></tr></table>	L	M	M	J	V	S	D				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31								
L	M	M	J	V	S	D																																																																																													
						1																																																																																													
2	3	4	5	6	7	8																																																																																													
9	10	11	12	13	14	15																																																																																													
16	17	18	19	20	21	22																																																																																													
23	24	25	26	27	28	29																																																																																													
30	31																																																																																																		
L	M	M	J	V	S	D																																																																																													
			1	2	3	4																																																																																													
5	6	7	8	9	10	11																																																																																													
12	13	14	15	16	17	18																																																																																													
19	20	21	22	23	24	25																																																																																													
26	27	28	29	30	31																																																																																														
<b>SEPTEMBRE 2023</b>	<b>OCTOBRE 2023</b>																																																																																																		
<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"><tr><th>L</th><th>M</th><th>M</th><th>J</th><th>V</th><th>S</th><th>D</th></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1</td></tr><tr><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td></tr><tr><td>9</td><td>10</td><td>11</td><td>12</td><td>13</td><td>14</td><td>15</td></tr><tr><td>16</td><td>17</td><td>18</td><td>19</td><td>20</td><td>21</td><td>22</td></tr><tr><td>23</td><td>24</td><td>25</td><td>26</td><td>27</td><td>28</td><td>29</td></tr><tr><td>30</td><td>31</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>	L	M	M	J	V	S	D							1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31						<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"><tr><th>L</th><th>M</th><th>M</th><th>J</th><th>V</th><th>S</th><th>D</th></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1</td></tr><tr><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td></tr><tr><td>9</td><td>10</td><td>11</td><td>12</td><td>13</td><td>14</td><td>15</td></tr><tr><td>16</td><td>17</td><td>18</td><td>19</td><td>20</td><td>21</td><td>22</td></tr><tr><td>23</td><td>24</td><td>25</td><td>26</td><td>27</td><td>28</td><td>29</td></tr><tr><td>30</td><td>31</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>	L	M	M	J	V	S	D							1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31					
L	M	M	J	V	S	D																																																																																													
						1																																																																																													
2	3	4	5	6	7	8																																																																																													
9	10	11	12	13	14	15																																																																																													
16	17	18	19	20	21	22																																																																																													
23	24	25	26	27	28	29																																																																																													
30	31																																																																																																		
L	M	M	J	V	S	D																																																																																													
						1																																																																																													
2	3	4	5	6	7	8																																																																																													
9	10	11	12	13	14	15																																																																																													
16	17	18	19	20	21	22																																																																																													
23	24	25	26	27	28	29																																																																																													
30	31																																																																																																		
<b>NOVEMBRE 2023</b>	<b>DÉCEMBRE 2023</b>																																																																																																		
<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"><tr><th>L</th><th>M</th><th>M</th><th>J</th><th>V</th><th>S</th><th>D</th></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td></tr><tr><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>10</td><td>11</td></tr><tr><td>12</td><td>13</td><td>14</td><td>15</td><td>16</td><td>17</td><td>18</td></tr><tr><td>19</td><td>20</td><td>21</td><td>22</td><td>23</td><td>24</td><td>25</td></tr><tr><td>26</td><td>27</td><td>28</td><td>29</td><td>30</td><td></td><td></td></tr></table>	L	M	M	J	V	S	D				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30			<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"><tr><th>L</th><th>M</th><th>M</th><th>J</th><th>V</th><th>S</th><th>D</th></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1</td></tr><tr><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td></tr><tr><td>9</td><td>10</td><td>11</td><td>12</td><td>13</td><td>14</td><td>15</td></tr><tr><td>16</td><td>17</td><td>18</td><td>19</td><td>20</td><td>21</td><td>22</td></tr><tr><td>23</td><td>24</td><td>25</td><td>26</td><td>27</td><td>28</td><td>29</td></tr><tr><td>30</td><td>31</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>	L	M	M	J	V	S	D							1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31												
L	M	M	J	V	S	D																																																																																													
			1	2	3	4																																																																																													
5	6	7	8	9	10	11																																																																																													
12	13	14	15	16	17	18																																																																																													
19	20	21	22	23	24	25																																																																																													
26	27	28	29	30																																																																																															
L	M	M	J	V	S	D																																																																																													
						1																																																																																													
2	3	4	5	6	7	8																																																																																													
9	10	11	12	13	14	15																																																																																													
16	17	18	19	20	21	22																																																																																													
23	24	25	26	27	28	29																																																																																													
30	31																																																																																																		

\*le 26 décembre 2023 : report de collecte

# Incivilités animales, rappels pour bien vivre ensemble



Pour bien vivre ensemble, chacun doit faire un effort, respecter le mode de vie de tous et faire preuve de tolérance. En matière de propreté publique et d'incivilités liées aux animaux domestiques, afin que "la liberté des uns s'arrêtent où commence celle des autres", voici quelques rappels de la réglementation et usages. Pour en finir avec les incivilités liées aux déchets et petits compagnons, n'oublions pas que l'espace public extérieur, c'est aussi chez nous !

## Une commune propre c'est l'affaire de tous !

Les déjections canines, source de conflits relationnels entre les détenteurs de chiens et les autres habitants, posent des problèmes de dégradation du cadre de vie, d'hygiène publique et représentent un coût de nettoyage important. Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics et les espaces des jeux pour enfant. Leur ramassage par le propriétaire ou possesseur du chien est obligatoire. Un geste simple et responsable pour un cadre de vie propre.

## Animaux errants (chiens, chats), que dit la réglementation ?

Face à la recrudescence du nombre de chiens et surtout de chats errants sur la commune, un rappel à la loi s'impose. Est considéré "en état de divagation" tout chat non identifié se trouvant à plus de 200 m de toutes habitations ou à plus d'1 km du domicile de son maître, et tout chien à plus de 100 m de son propriétaire. Si votre animal "non identifié" ou constaté "en état de divagation" sera amené à la SPA de Saintes.

## Chat-cun chez soi !

Vous aimez vos chats, mais vos voisins ne les apprécient peut-être pas autant que vous... Alors pour bien vivre ensemble, prenez soin de votre animal de compagnie et gardez-le auprès de vous dans la mesure du possible, afin qu'il ne gêne pas vos voisins. Surveillez sa nourriture et son abreuvement, et permettez-lui de s'abriter comme il se doit. Le chat est relativement casanier, ainsi il reviendra plus souvent à la maison plutôt que de chercher un autre foyer. Et notez l'adage : chat stérilisé = jardin préservé. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à demander l'avis de votre vétérinaire.

Le Saviez-vous ? L'identification des animaux vise à protéger votre animal : en cas de perte ou de fugue, si celui-ci n'est pas identifié et qu'on ne peut pas remonter jusqu'à vous, votre animal sera considéré comme divaguant. Plus d'infos : [www.servicepublic.fr](http://www.servicepublic.fr)

## Nuisances sonores dues aux animaux : les bons réflexes

L'aboiement est un comportement normal chez le chien, même si la communication passe plutôt par d'autres voies ou postures, mais parfois ces aboiements deviennent gênants selon l'environnement : immeuble, plaintes des voisins ou si le chien "exagère"... Avant de régler le problème, il faut d'abord préciser la nature des vocalises : aboiements, gémissements, hurlements... et leurs circonstances (problème ancien, absence ou présence des propriétaires, facteurs déclenchants...). La première étape est de savoir si l'on a affaire à un aboyeur "normal" qui pourrait être simplement bien éduqué, ou à un chien qui aboie de manière pathologique. N'hésitez pas à prendre conseil auprès d'un professionnel agréé : centre d'éducation canine, vétérinaire ou spécialiste des animaux, qui peuvent vous donner des conseils sur du matériel adapté et sans danger pour l'animal et des recommandations pour améliorer son comportement, tout en étant attentif à son bien-être.

## Aide financière aux administrés pour la destruction des nids de frelons asiatiques

Le frelon asiatique, espèce invasive, est installé sur la région depuis plusieurs années. Bien qu'il ne soit pas obligatoire, réglementairement, de pratiquer à un enlèvement systématique des nids, leur destruction tôt dans la saison peut s'avérer efficace pour limiter l'infestation. L'objectif est de limiter les nuisances des frelons asiatiques sur les plans agricoles et de biodiversité, économiques ainsi que de santé et sécurité publiques.

Formulaire à demander au Secrétariat au 05 46 94 71 51

Ou par mail : [secretariat@mairiestegemme.fr](mailto:secretariat@mairiestegemme.fr)

## Travaux/Réalisations



Limitation de la circulation automobile  
La Brande de Roussillon



Bordures et réfections de chaussée  
Chez Bouchet – Chez Huble  
Le Grand Charnay



## Fleurissement



Rampe d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite



Aménagement  
Local des Infirmières  
LACHENY-FERRÉ Loëtitia  
et GUILLOU Oriane

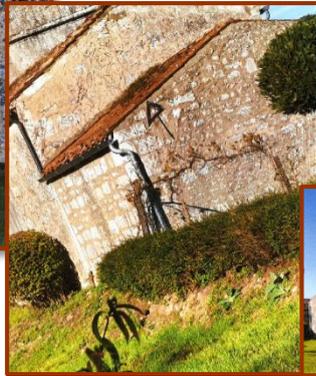
06.24.84.56.87

(soins techniques, maintien à domicile/au cabinet sur RDV)

Toiture local corbillard (Eglise)



AVANT



APRES



Travaux d'assainissement collectif  
Chez Jean Maitre – le Bourg



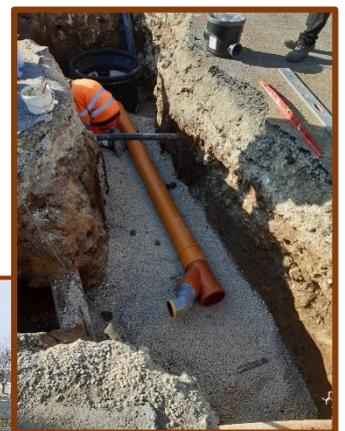
1<sup>er</sup> coup de pelle



Pose d'un tabouret



Pose d'un collecteur/pompe de relevage



## Acquisitions

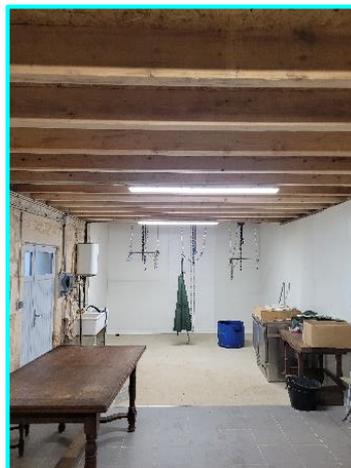
Changement du système de chauffage à l'école et remplacement de la pompe à chaleur du groupe scolaire



Sonorisation de la salle des Fêtes

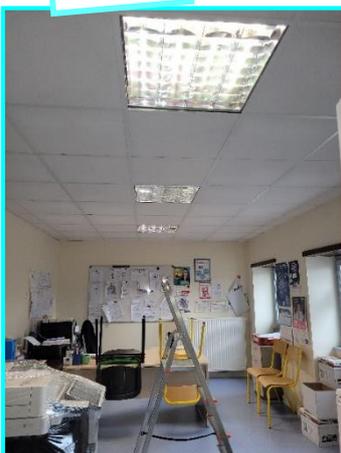


Local associatif (création de box)

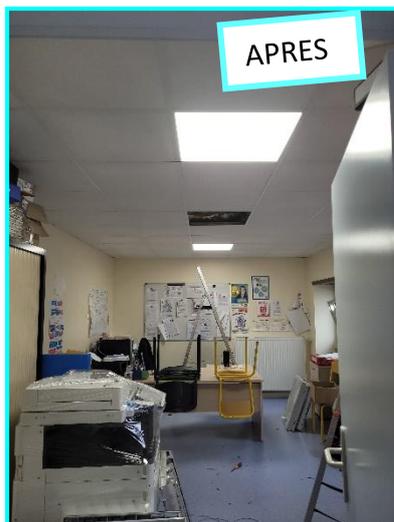


Remplacement des luminaires du Groupe Scolaire par des LED

AVANT



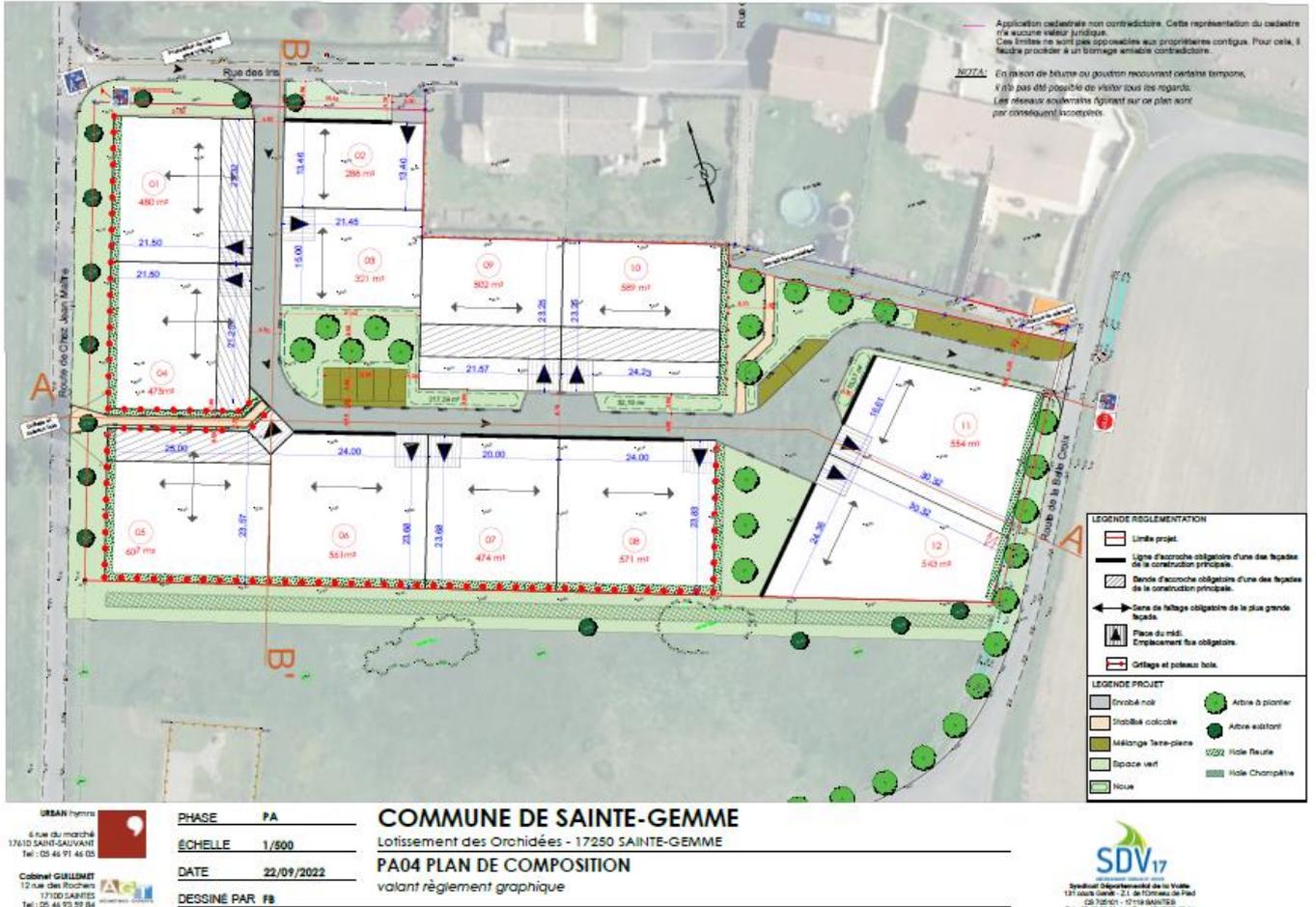
APRES



Porte du Garage de la Mairie



# Projets



## Le diagnostic est prévu dans le mois d'Avril

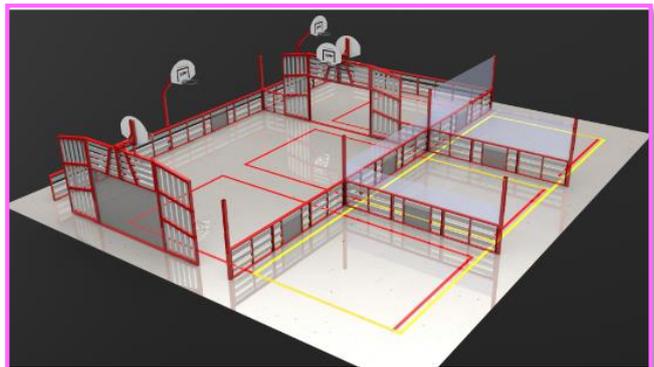


### Local technique

Un architecte a été choisi et travaille sur le projet pour l'agrandissement et les mises aux normes.

### Le Pich'One

C'est un espace multisport de plein-air séparé en différentes zones et permettant à plusieurs groupes de pratiquer une activité sportive.



## Quoi de neuf à la médiathèque ?

### Concours d'écriture :

Cette année deux gagnants du concours d'écriture, en partenariat avec les médiathèques de L'Eguille, Les Mathes et Mornac sur Seudre, sont inscrits à la médiathèque de Sainte Gemme. Félicitation à Eloïse pour les adolescents et à Luanne pour les enfants ! Un bon d'achat en librairie leur a été offert lors de la remise des prix le samedi 4 février à L'Eguille. Bravo à tous les participants qui ont eu chacun un lot pour récompenser leur créativité ! Il n'est pas toujours facile de départager les gagnants ! Un grand merci à tous pour avoir participé activement !

### Le prix des collégiens :



En partenariat avec la médiathèque départementale, ce prix est proposé aux adolescents. En effet, trois romans sont à découvrir et à lire tout au long de l'année scolaire, chacun son rythme et chaque adolescent vote pour un des trois auteurs.

Cette année, nous recevons Isabelle Renaud le mercredi 5 avril de 15h à 17h à la médiathèque de Sainte Gemme. Elle a écrit « le buzz de l'abeille » aux éditions Glénat. Un roman très actuel sur le monde rural, ses problèmes et comment des adolescents peuvent vouloir faire évoluer les choses avec leurs propres outils !

### Nouveaux rayonnages :

**Bien-être** : trouver des livres, CD ou DVD, pour vous faire du bien, en pratiquant du yoga ou en s'intéressant à la méditation ou à la sophrologie, à la psychologie... Trouver ce qui vous correspond !

On a tous besoin de temps en temps de faire une petite pause !

**Randonnée** : des parcours, des récits d'aventure, marcher, faire du vélo, prendre le vert et se promener, ça aussi ça fait du bien au moral !

**Ecologie** : s'informer sur les évolutions du climat, trouver des gestes simples pour protéger la nature, s'intéresser aux énergies ou comprendre les phénomènes et de possibles transitions.



**Dys** : aide à la lecture, romans adaptés aux difficultés rencontrées, conseils, soutien, pour que la lecture redevienne un plaisir !

### Aide aux devoirs :

Depuis la rentrée scolaire, un nouveau service s'est mis en place. Le soir, après la journée d'école, c'est parfois compliqué de faire les devoirs à la maison alors, à la médiathèque, on fait les devoirs par petits groupes, c'est bien plus amusant. Le mardi se sont les CE1, le jeudi les CM2 et le vendredi les CE2/CM1. Le choix des enfants concernés est proposé par les enseignants aux parents qui le valident. Les enfants dans la bonne humeur travaillent et récitent leurs leçons. Lecture, grammaire, conjugaison, mathématiques et multiplications deviennent plus familières. Et les résultats en classe sont meilleurs ! Bravo à tous !

### Les plantes et les abeilles :

Mercredi 3 mai : Troc plantes, graines, arbustes, fleurs, plants etc.

Avril et mai Expo les insectes et les abeilles, venez à la médiathèque avec des RECETTES au MIEL, pâtisserie, plats sucrés salés, échange de recettes, temps convivial et dégustation seront au programme !

L'APE Gemme les drôles présidé par Gaylord Millet propose de nombreuses animations en vue de divertir nos petits sainte-gemmois. Les dernières en date se sont déroulées autour d'Halloween avec un goûter dans la cour de l'école pour fêter les vacances scolaires et une boum déguisée le samedi 29 octobre.



Le 24 Février l'APE Gemme les Drôles faisait son carnaval. Un moment sympathique et convivial pour les enfants de l'école et leurs familles. Les enfants déguisés ont pu profiter d'un bon goûter. Quel plaisir de retrouver ses moments de partage et de bonne humeur....



## Le Comité des Fêtes



**Les membres du Comité des Fêtes vous souhaitent une belle année 2023. Nous avons commencé l'année par une nouveauté "soirée Galettes des Rois" animé par le groupe THE WHISTLES de Gemme la Mélodie.**

**Petite soirée bien sympathique et appréciée par tout le monde. Nous envisageons de renouveler cette soirée l'année prochaine.**

**Voici le calendrier de nos prochaines manifestations pour l'année 2023 :**

- **25 Mars Karaoké (places limitées à 100 personnes)**
  - **21 Mai Brocante**
  - **24 Juin Fête de la musique**
  - **29 Juillet Marche Nocturne**
- **5 Août Fête de Ste Gemme "jeux intervillages"**
  - **25 Novembre Téléthon**



Le Président : ROY Bruno

Contacts : 06.10.34.93.01/06.07.59.53.69



Facebook : Comité des fêtes 17250 Ste gemme



**ON COMPTE  
SUR VOUS**

Le comité des Fêtes souhaite organiser ses premiers jeux inter villages, lors de SAINTE GEMME EN FETE qui aura lieu le Samedi 5 Août prochain.

Nous sommes donc à la recherche de 8 à 10 équipes, constituées de 10 à 15 personnes maximum (Age minimum 16 ans).

Si vous souhaitez y participer ou nous aider dans la préparation de cet évènement, merci de vous faire connaître au :

**06.46.95.06.78 ou au 06.10.34.93.01**

# STE GEMME AMITIÉS

Le Club vous présente ses meilleurs vœux de bonheur et de santé, ainsi qu'un bon rétablissement aux malades, pour l'année 2023.

Après quelques mois d'absence, dû à la crise sanitaire, les réunions ont repris au mois de Janvier 2023.

Il y a eu des repas dont un, au restaurant. Ainsi que des sorties à la journée. Un séjour de 6 jours aux Asturies en Espagne.

Toujours le 1er et le 3ème Mardi de chaque mois, nous nous réunissons dans la Salle des Fêtes de Ste Gemme, pour des jeux (belote, lotos, etc...), suivi d'un goûter.

Bienvenue aux nouveaux adhérents que nous accueillons avec joie.

Pour tout renseignements : 05 46 94 76 20

Le Secrétaire Marcel JULLIOT



# LA ROUE LIBRE

Le POT AU FEU du 4 février 2023.

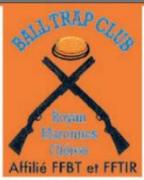
Nous avons repris ce fameux Pot au Feu après arrêt de plusieurs années – tant attendu de tous – le dernier avait eu lieu le 8 Février 2020.

Les années passent très vite suite à cette dure épidémie (covid), le souvenir reste – courage à tous – merci à nos bénévoles.

Les danseurs n'ont pas perdu le pas, toujours avec entrain, animé par Yann.

Le prochain repas aura lieu le 23 Juillet 2023 : grillades, puis l'entrecôte le 3 Septembre 2023 où l'on vous attend très nombreux avec l'animation Yann.

Les inscriptions toujours au 05 46 94 76 20



**BALL-TRAP-CLUB**  
**Royan-Marennnes-Oléron**  
1 fosse universelle - 1 fosse D.T.L.  
3 Skeet olympiques  
1 Compak sporting - 1 Club house

Ouvert toute l'année : Mercredi - Samedi : 14h45 - 18h  
Le Dimanche de mi-février à début septembre : 14h45 - 18h

**06 82 88 40 38**  
Le Grand Essert - 17250 SAINTE-GEMME

Les dates de nos concours 2023

Les 16 Avril, 07 Mai, 21 Mai, 28 Mai et 18 Juin.

Jean Philippe Chevais  
BTC RMO

## A.C.C.A

En ce début d'année, une nouvelle saison de chasse se termine pour nos adhérents.

Elle a été marquée par l'aménagement de notre local en collaboration avec la Mairie.

Travaux d'importance : remplacement des poutres, pose d'un plancher, électricité, plomberie, couchage, joints de pierres apparentes et habillage des murs par des plaques inox.

Nous remercions les bénévoles qui ont participé.

Cela nous permet maintenant de traiter notre venaison de manière hygiénique et d'avoir un lieu accueillant pour organiser nos battues.

Par ailleurs, l'A.C.C.A. a mis en place, depuis quelques années, des opérations en relation avec le FREDON pour le tir, le piégeage des ragondins et le tir des corbeaux.

Nous poursuivons nos efforts pour aménager le territoire pour le bien-être de la petite faune sauvage par la pose d'abreuvoir et lâcher de reproductions.



Cordialement,  
Les membres du bureau

## LES ECURIES DE LOUDJIL

SAINTE GEMME

PENSION

COURS D'EQUITATION

DRESSAGE HUNTER PONEYS

CLUB FFE

06 13 20 00 09 – [www.loudjil.com](http://www.loudjil.com)

Chaque année depuis 10 ans, les écuries fêtent la rentrée par une grande fête et une porte ouverte le premier week end de septembre

Nous accueillons petits et grands pour des cours d'équitation essentiellement de dressage et de hunter

Si vous avez manqué l'évènement, vous pouvez à tous moment venir nous rencontrer pour découvrir notre univers et ainsi vous inscrire aux cours, mettre en pension votre cheval ou découvrir l'élevage de chevaux de sang arabe.

A BIENTOT

Noël,

Le goûter de Noël a eu lieu le Mardi 13 Décembre 2022, dans une ambiance festive avec la participation de la chorale de l'école.

Des membres du 3<sup>ème</sup> Age ont décoré la Salle des Fêtes.

Enfants, enseignants, personnel éducatif, élus ainsi que quelques séniors se sont retrouvés autour d'un bon goûter.



## Restaurant scolaire

Depuis le 3 Janvier 2023, la société API, en remplacement de Transgourmet, est notre nouveau prestataire pour les repas de la cantine scolaire.

Plusieurs repas à thème, sont régulièrement programmés (nouvel an chinois, Canada, Inde... avec décoration de la cantine suivant le pays).

L'accent est mis sur les produits locaux : Ets Chagneaud (bœuf), Ferme de Fagnard (Porc), Aunis (fruits).



## **Information inscription scolaire à l'école de Sainte Gemme pour la rentrée 2023-2024**

Les inscriptions à l'école de Sainte Gemme, pour tous les niveaux, se feront :

**le lundi 15 mai 2023 de 8h00 à 18h00.**

La prise de rendez-vous se fera par téléphone au **06.28.11.29.51**.

La rentrée en **petite section** concerne les enfants nés **en 2020**.

Pour l'inscription, vous aurez besoin du livret de famille et du carnet de santé.

Pour les élèves arrivant d'une autre école, vous devrez fournir un certificat de radiation (pièce non obligatoire le jour de l'inscription).

Afin de préparer au mieux la répartition des élèves dans les classes pour l'année 2023-2024, je vous demande **de vous faire connaître à cette date.**



Cordialement

Delphine TAILHARDAT, directrice de l'école de Sainte Gemme

Accueil de Loisirs enfants de 3 à 12 ans pendant les vacances scolaires

Vacances de fevrier 2023

LES TEMPS FORTS

Lundi 6/02  
Cocooning, viens en  
Pyj'animals !



**PAJAMA PARTY**



**SORTIE**

Mardi 14 pour les + de 6 ans  
Mercredi 15 pour les - de 6 ans

Grand Jeu  
Le Jurassic' Game  
Vendredi 10/02



Sortie Parc pour les moins  
de 6 ans



Jeudi 16/02



Lundi 13/02  
Pour les + de 6 ans



Carnaval préhistorique avec le centre de  
loisirs de Ste Radégonde  
Vendredi 17/02  
Défilé et élection du plus beau char



Tarifs CDC Cœur de Saintonge

Quotient familial	Journée complète	½ journée avec repas	½ journée sans repas
0 à 300	6,60 €	6,00 €	3,80 €
301 à 500	8,80 €	7,15 €	4,40 €
501 à 759	10,50 €	8,80 €	5,00 €
760 à 1 000	11,60 €	9,35 €	5,50 €
+ 1 000	12,60 €	10,00 €	6,00 €
Hors CAF et MSA (RSI)	14,30 €	11,00 €	7,15 €

Tarifs extérieurs CDC Cœur de Saintonge

Quotient familial	Journée complète	½ journée avec repas	½ journée sans repas
0 à 300	8,00 €	7,00 €	4,50 €
301 à 500	10,00 €	8,50 €	5,50 €
501 à 759	11,50 €	10,00 €	6,00 €
760 à 1 000	12,50 €	11,00 €	6,50 €
+ 1 000	13,50 €	12,00 €	7,50 €
Hors CAF et MSA (RSI)	16,00 €	13,00 €	8,50 €

Pour tous : adhésion annuelle = 13,00 euros par foyer

La Tribu de Nava - 18 Rue de l'Aunis - 17600 NANCRAS - [latribudenava@gmail.com](mailto:latribudenava@gmail.com) - 07 64 21 29 71

Facebook : [La Tribu de Nava Accueil de loisirs 17600 Nancras](https://www.facebook.com/LaTribu.de.Nava.Accueil.de.loisirs.17600.Nancras)



## CCAS

Le CCAS n'est plus obligatoire depuis le 7 Juillet 2015 dans les communes de moins de 1500 habitants.

Beaucoup de petites communes n'ont plus de CCAS. Dans les communes plus importantes, le CCAS, doté de salariés, s'occupe de crèches, de maisons de retraite, de services de maintien à domicile, et d'actions en direction des familles et des jeunes...

Pour la Commune de Ste Gemme, nous avons décidé de le maintenir avec 4 élus et 4 membres extérieurs et le Président, mais nous ne pouvons prétendre mener les mêmes actions collectives proposées par des villes de plus grande importance.

Les membres du CCAS rendent régulièrement visite aux personnes âgées et isolées, et pour celles en grande difficultés, nous les accompagnons dans toutes leurs démarches et pour certains rendez-vous.

Le CCAS est très peu sollicité par les habitants de la commune.

Une demande d'aide sociale est une requête personnelle, et nous n'avons pas à être intrusif.

Une permanence est prévue les 1ers et 3èmes lundis de 15h à 17h chaque mois à la bibliothèque.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer ou à téléphoner au 05 46 93 33 93 (discretion et confidentialité).

En dehors de ces jours, vous pouvez téléphoner au secrétariat de la mairie 05 46 94 71 51.

**MANGER SAIN ET ÉQUILBRÉ À DOMICILE,**

**50% de réduction d'impôts\***



**AVEC LE SERVICE DE LIVRAISON DE REPAS DE L'ADMR, C'EST FACILE !**

Le plaisir de manger équilibré, livré à domicile quotidiennement ou quelques jours par semaine.

\*ou de crédit d'impôt selon la législation en vigueur

**CONTACT**

Association ADMR Portage de Repas  
Tél : 05 74 63 91 24  
portagerepasadmr17@fedel7.admr.org

**ADMR**  
pour tous, toute la vie, partout

**Avec l'ADMR, mangez équilibré !**

Ponctuellement ou durablement, la livraison de repas vous permet de conserver une alimentation saine, variée, équilibrée et adaptée à votre régime ou vos habitudes alimentaires spécifiques.

Les repas sont élaborés localement par la société **Accent de Nouvelle Aquitaine**, à base de produits frais dans les cuisines de **La Ferme de Magné** mises à disposition par l'association gestionnaire, l'APAGESMS.



**Avec l'ADMR, vous y gagnez**

Cette prestation peut être financée en partie par l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) dans le cadre d'un plan d'aide, par votre caisse de retraite ou par des subventions locales. Elle ouvre droit à une réduction ou un crédit d'impôt, sous certaines conditions.

N'hésitez pas à contacter l'association ADMR la plus proche de chez vous.

**50% de réduction d'impôts\***

\*ou de crédit d'impôt selon la législation en vigueur

**CHÉQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSSEL**

**Découvrez les autres services de l'ADMR**

- Services spécialisés pour les personnes âgées : ménage, entretien du linge, aide et accompagnement, courses, téléassistance Filien ADMR...
- Services d'aide aux familles
- Services d'aide aux personnes handicapées
- Service confort

**CONTACT**

Fédération ADMR de Charente-Maritime  
2 bis route des Marsais BP 10504  
17119 Saintes Cedex  
Tél : 05 46 93 66 99  
Mail : info.fede@fedel7.admr.org

**N°Azur 0810 600 448**

**ADMR**  
pour tous, toute la vie, partout

[www.admr.org](http://www.admr.org)

PREMIER D'UN APPEL LOCAL

# En période de fortes chaleurs ou de canicule

## Personne âgée

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.



Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).



Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.



Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Je donne de mes nouvelles à mon entourage.





## Secteur Extra Communal

### Actions solidaires



OCTOBRE ROSE 2022



# Le réseau parentalité Cœur de Familles, *qu'est-ce que c'est ?*



- C'est un regroupement de parents, de professionnels et d'élus qui vous propose tout au long de l'année des **actions autour de l'éducation, des questions de parentalité, du partage en familles**. Retrouvez-nous sur les cafés parents et les bulles de détente pour rencontrer d'autres parents, discuter dans la convivialité et **partager des moments sympatiques** entre parents et enfants.
  - Le réseau Cœur de Familles organise également la **Fête de l'enfance et des familles** que vous pouvez retrouver tous les ans au mois de Septembre à la Maison de l'enfance.
  - C'est aussi **une quinzaine de sorties familles** à l'année (paddle, Futuroscope, visites culturelles, zoo...) et un **séjour** par an (Beauval en 2022, Lathus en 2023)
- + d'infos: Elodie Robineau 06 22 54 56 74 ou [robineau@coeurdesaintonge.fr](mailto:robineau@coeurdesaintonge.fr)

Bulles de détente à la Vallée- Mai 2022



Zoo de Beauval  
2022





## Le Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle

Qu'est ce que c'est



La CDC coordonne le contrat territorial d'Education Artistique et Culturelle du territoire :

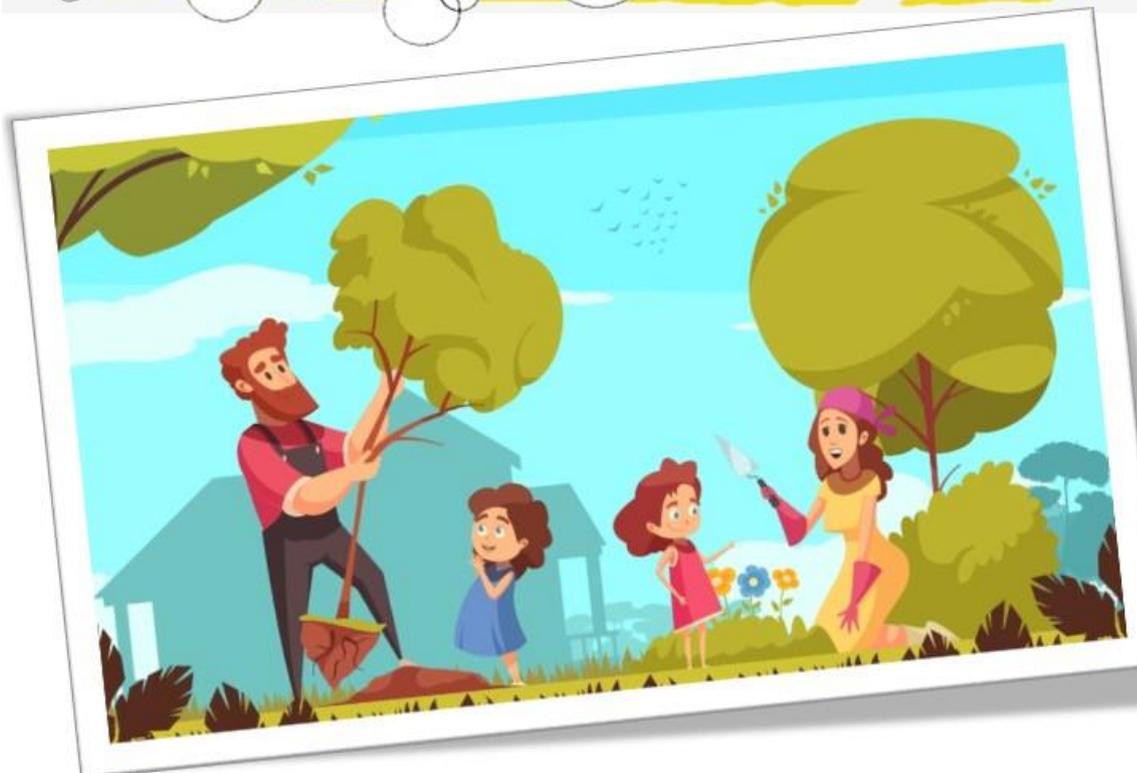
**6 parcours d'éveil culturel et artistique** pour amener la culture au plus près des publics de notre territoire : l'accès à un spectacle et la rencontre d'artistes, la formation des professionnels et de la pratique artistique en atelier pour les publics :

- un parcours d'éveil à destination des tous petits
- Du Spectacle Plein les mirettes à destination des écoles maternelles et primaires
- un parcours pour tous les élèves de 5ième du collège Fontbruant
- un pour les élèves de 3ième de la MFR
- une thématique autour de Pierre Loti pour des élèves de primaire et du collège
- et enfin la possibilité de répondre à l'appel à projets avec un financement à hauteur de 1500€ soit 80% du montant total du projet pour toute structure (association ou école) qui voudrait monter un projet d'éducation artistique et culturelle.

+ d'infos : coordination du CTEAC, Elodie Robineau 06 22 54 56 74 ou [robineau@coeurdesaintonge.fr](mailto:robineau@coeurdesaintonge.fr)



Bulles de détente



## Jardinage et petites bêtes

**DIMANCHE 14 MAI 2023**

**14h-18h, centre de loisirs**

**Les ptits cœurs de Saintonge**

Maison de l'enfance 23 rue du collège-  
St Porchaire

**GRATUIT ET  
OUVERT A TOUS**

## O MARCHE À BEUGASSE LES VEUGNES

À BEUGASSE LES VEUGNES, coum' dans pyen d'coumunes de nout' si belle Saintonge, jhe vouéyons de mé en mé de « randonneurs » arpenter les ch'mins et les bois. Pas de danger d'se parde, o y'a qu'à suiv' les balisages de différentes couleurs au long des ch'mins. Mais o lé variable selon les coumunes ! On voué surtout des troisièm's âghe et o lé bon peur le thieur et les z'articulations dizant les médecins. Quand thieu marquage z'eu convint pas, où, qu'arrivé au mitant d'un bois et qu'le ch'min s'cope en deux ou trois embranchements, et des fois mé ! Et qui trouvant reun sù un méchant piquet où ine bouillée d'épines nègues peur se diriger, là o lé tout foutu ! Où faut'o qu'jh'allons asteur ? Quand jhe s'rions sortis d'thieu l'embaras, jh'irons vouer le maire peur qui fasse theuqu'houze peur qu'o l'arrive pu ! Décit la « cheffe » d'au groupe. Avec le progrès moudarne, dans les téléphones portab'ls, o y'a teurjhou ine « appyication gps » peur retrouver son ch'min. Mais, quand ine cinquantaine de randonneurs consulte thieu l'outil, pas b'soin d'vous dire qu'o s'ébraille et qu'o lé à qui qu 'aura raison ! On lé z'entend d'louin que dit le père Mathurin : jh'étais en train d'tailler ma veugne d'au pyantis d'au mitan l'aut' matin que jhe me demandit beun ç'qu'o l'etait thieu brut ! Eh bin o l'éty a peu près un d'mi cent de « randonneurs » qu'arriviant par le ch'min d'la fousse au bas d'ma veugne, jhe peux vous acertainer qu'les goules marchant beun z'elles tout !

Emprès vingt minutes bin animées, tous étiant d'accord peur repartir dans la boune direction. Les discussions alliant bon train au sujhet de « ce contretemps fâcheux » coume décit la « cheffe ».

Il est donc conv'nu d'aller à la mairie peur signaler thièt incident d'parcours. Peur chance o y'avait là ine adjointe qui s'est engagée à régler vit'ment thieu problème.

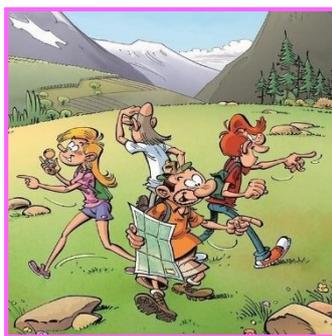
Ine semaine se passe ; le maire convoque l'employé municipal et lui indique que quelques randonneurs se sont un peu égarés à cause d'un balisage trop approximatif. Nous allons donc améliorer notre balisage.

Le maire convoque son conseil municipal pour une « réunion exceptionnelle »

Il est décidé (à l'unanimité) de réaliser non pas un, mais cinq circuits. La deuxième adjointe est chargée de la mise en place. Elle convoque le plus ancien des employés municipaux pour le charger de cette tâche.

Y coumence peur se grater l'câlâ, les ch'mins ; pensez dont ; y les qu'neut, dépeu l'temps qui les galope (enfin pas trop vite quand mînme) ! Dabord, pyanter des groûs piquets là où qu'o n'en manque, bin dégager thieuqu's troncs d'arbres dans les palisses, de mînme, o l'ira beun peur les couleurs (nègue peur le pu long-28 km- vert peur le pu court-6km-ent' les deux, rouge, bleu et jaune). Un mois emprès, un pinceau et son pot d'peinture nègue dans l'camion d'la coumune ? le v'là parti. Le père Mathurin étit en train d'tirer au chavaillon dans sa veugne. Y s'déplie la borde peur aller vouèr c'que faisait nout' employé qui y'espyique qu'o y'aura cinq couleurs peurtout dans la coumune peur que les randonneurs se pardant pas ! Là jhe met d'au nègue, la s'maine prochaine ine aut' couleur, et, dans deux mois ,o s'ra fait, sauf si o mouille !

Le père Mathurin croise la deuxième adjointe et lui dit : jhe pense qu'à thieu balan, o s'ra fini peur les vendanghes ! Enfin, si s'fait pas ine entorse au coude !



## CARRIERE KLÉBER MOREAU

1925, Monsieur Marcel MOREAU, père de Monsieur Kléber MOREAU, artisan forgeron, réparateur de machine agricoles et entrepreneur de battage, acquiert une terre appelé « La Planche de l'Ouille » dépendante du château féodal de la « Bouchetière » à St LIN (79).

Cette terre, couverte de ronces, laisse apparaître une importante surface pierreuse. Monsieur MOREAU envisage une possibilité d'extraction et prélève des échantillons qu'il fait examiner. Ces analyses révèlent qu'il s'agit d'une excellente pierre, de la DIORITE, que les Ponts et Chaussées achetaient en Vendée au prix de revient élevé.

L'affaire était lancée.

Faute de main d'œuvre sur place, Monsieur MOREAU alla chercher des spécialistes du concassage à « la Massette » en Espagne. L'exploitation prospère rapidement.

C'est l'apparition des premiers concasseurs puis des premiers camions Berliet.

1935, Monsieur MOREAU ouvre une deuxième carrière à MAZIERES EN GÂTINE (79) aujourd'hui lieu du siège social.

Malheureusement, la guerre survient et l'expansion est stoppée.

1954, Monsieur MOREAU se rend à Niort pour récupérer un concasseur pris par les Allemands. Au retour, entre Verruyes et Saint Lin, c'est l'accident. Il décède de ses blessures.

Monsieur Kléber MOREAU, alors âgé de 35 ans, va prendre le relais et poursuivre l'œuvre commencée par son père. Sous son impulsion, l'entreprise va prendre une extension considérable. Il va renouveler le matériel et élargir son éventail d'activités. Il ouvrira une section « travaux publics ».

1985 Les carrières KLEBER MOREAU achète une exploitation de sable alluvionnaire CADEUIL en Charente Maritime ainsi qu'une carrière de calcaire SOUBISE. Est créée la filiale SNC CLION propriété à 99% des Carrières KLEBER MOREAU.

1999 Le groupe JEAN LEFEBVRE, dont les carrières KLEBER MOREAU est devenue une filiale, achète au groupe LAFARGE 6 carrières en Vendée ainsi qu'une sablière en Charente Maritime, LES ROUSSILLONS à Ste Gemme.

Aujourd'hui, l'entreprise des Carrières KLEBER MOREAU se sont 159 salariés répartis sur 8 carrières (2 en Charente Maritime, 2 en Deux Sèvres et 4 en Vendée) et 2 plateformes (Charente Maritime) pour une production de 3,4 millions de tonnes de granulats livrés notamment jusqu'à Bordeaux pour un chiffre d'affaire de 46,5 millions d'euros.

Les matériaux sont destinés pour 20 % au secteur du Bâtiment et 80% aux Travaux Publics.

Sur la sablière LES ROUSSILLONS située à Ste Gemme sur une surface de 40 ha, ce sont 11 salariés qui extraient et produisent en moyenne 270 000 tonnes de sables alluvionnaires principalement pour les centrales à béton.



Mickaël PINEAU  
*foncier et études*  
BP 90257 - 85700 POUZAUGES  
Site : [www.kmoreau.fr](http://www.kmoreau.fr)



**Vente direct** à la ferme,  
de **légumes** frais, locaux et de saison,  
d'**oeufs** biologiques, et de **miel**.

Précommandez votre panier sur notre site internet

**[www.Lafermeestdanslesac.com](http://www.Lafermeestdanslesac.com)**

Vos paniers vous attendrons à la ferme  
chaque **vendredi** de **17h à 19h**.

### **Petite présentation de notre projet!**

En cour d'installation depuis aout 2021 nous réhabilitons une ancienne ferme horticole pour en faire une ferme maraîchère biologique (en conversion) au lieu-dit La Durandière.

Nicolas Dufrien  
*Maraîcher de La Ferme est dans l'Sac*

La Durandière  
Route de la Gautrie  
17250 Sainte Gemme  
[lafermeestdanssac@gmail.com](mailto:lafermeestdanssac@gmail.com)

### **Suivez nous sur les réseaux !**

 La Ferme est dans l'Sac  
 [La\\_ferme\\_est\\_dans\\_l\\_sac](https://www.instagram.com/La_ferme_est_dans_l_sac)



**Viaud Jean Philippe**  
**17 bois magné**  
**17250 STE Gemme**

Je suis artisan plâtrier, plaquiste, carreleur, jointeur de plâtre.  
D'une expérience de plus 30 années. Sérieux, compétent.  
Je suis ouvert à tous discussion en temps que maison neuf ou rénovation.



**Jean-Philippe VIAUD**

Plâtrier - plaquiste  
Jointeur de plaque  
Carreleur

**06 03 35 41 90**

jeanphilippe.viaud@sfr.fr

17 Bois Magné - 17250 Ste Gemme

## SAS D. PLANS & PERMIS

Depuis Avril 2022 sur la commune de Sainte Gemme,

La SAS D. PLANS & Permis a été créée.

C'est quoi ? C'est un Dessinateur indépendant en bâtiment avec une expérience de 17 ans chez des constructeurs de maisons individuelles au sein du bureau d'études, qui vous accompagne dans la conception des plans de votre projet.

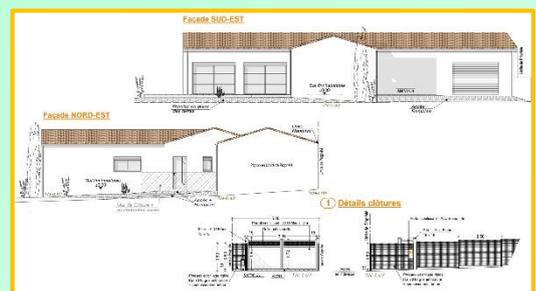
Un service proposé adapté à votre projet. Réalisation de plans personnalisés pour une construction neuve, une extension, une redistribution des espaces... Plans 2D, visuels 3D.

Ma mission est de retranscrire vos idées et faire le montage du dossier de Permis de Construire / Déclaration Préalable.

Prenons le temps d'échanger sur votre projet.

Au plaisir.

David CADUSSEAU - D. Plans & Permis



## GARANDEAU

### Groupe de MATÉRIAUX de CONSTRUCTION

Ancré depuis plus de 150 ans à Cognac près de Cherves-Richemont, le Groupe Garandeaup tient une place importante dans l'économie charentaise. Aujourd'hui fort de plus de 680 salariés, le groupe est également présent en Charente Maritime, Vienne, Haute Vienne, Gironde et Dordogne.

Fournisseur de premier plan du BTP régional, nous développons nos activités dans la production de granulats naturels et recyclés, la préfabrication béton, le béton prêt à l'emploi et les magasins de matériaux de construction.

Nos activités en détail :

- 18 carrières et dépôts qui offrent une large palette de granulats, destinés aux marchés du bâtiment et des travaux publics, mais aussi à l'amendement agricole, aux applications industrielles, aux sables hippiques... Nos sites : 7 carrières de calcaires, 2 de roches éruptives, 3 de sables et graviers et 1 de gypse.

- 1 usine de préfabrication (fabrication de blocs et hourdis) et 11 centrales à béton qui utilisent les granulats produits par les différentes carrières du Groupe (elles disposent du droit d'usage NF).

- 18 agences de matériaux qui vendent tous les matériaux de construction (gros œuvre, couverture, charpente, aménagement intérieur et extérieur, isolation, carrelage, sanitaire, menuiserie et parquet) auprès des professionnels du bâtiment, des travaux publics et des particuliers.

- 1 domaine viticole et agricole qui exploite de 250 hectares de céréales ainsi que 160 hectares de vignobles destinés à l'élaboration du cognac et du pineau.



**GARANDEAU**  
GROUPE de MATÉRIAUX de CONSTRUCTION

**Carrière de Calcaire**  
Graves, gravillons, sables pour tous vos chantiers  
(voirie, réseaux, assainissements, décoration)

► **Service commande & logistique**  
☎ 05 45 83 24 45

► **Responsable d'exploitation**  
☎ 06 14 14 13 23

f i in [www.garandeaup.fr](http://www.garandeaup.fr)

📍 Le Fief du Lion 17250 SAINTE GEMME  
✉ [carriere.stegemme@groupegarandeaup.com](mailto:carriere.stegemme@groupegarandeaup.com)

\*ne pas jeter sur la voie publique

SIRET 853 25 234 00016

LES CISEAUX DE CARINE  
SALON DE COIFFURE MIXTE  
ITINÉRANT

06.63.47.86.22

STATIONNE

Saujon : lundi 9h18h et samedi 9h13h  
(48 rue Thiers parking à proximité)

Le Chay : mardi 9h18h et mercredi 9h12h  
(Place de la mairie)

Thézac : jeudi 9h18h  
(Place de l'Eglise)

St Sulpice d'Arnoult : vendredi 9h12h  
(Parking de l'école)

Sainte Gemme : vendredi 13h18h  
(A coté de la place de la mairie)



Sur la commune de Sainte Gemme depuis juillet 2020, je vous accueille le vendredi de 13h à 18h dans mon salon de coiffure itinérant, sur rdv, coiffure Homme, femme, enfant.  
Au plaisir de vous recevoir.

À bientôt.  
Carine.

J'ai ouvert un centre de vision car je suis optométriste diplômée en plus d'être opticienne - Nous sommes 2 afin de pouvoir ouvrir tous les jours sauf le samedi après-midi et dimanche.

Nous recommandons la prise de RV pour pouvoir expliquer précisément l'ordonnance et étudier avec vous en détail vos besoins fonction de vos habitudes de vie, de conduite et de travail.

Nous sommes totalement indépendantes, le magasin a le label " Expert en Santé Visuelle " et nous travaillons avec des laboratoires en exclusivité notamment pour les daltoniens mais surtout pour les personnes âgées dont la vision est très basse, il faut leur faire savoir qu'il existe des solutions !!

Nous réalisons en plus tout ce qu'un opticien traditionnel propose c'est à dire ; le tiers-payant, la 2e paire à 1€, le paiement en plusieurs fois, la 2e paire de marque à -30 % et ce toute l'année.

Nous avons une page facebook et instagram, et une page de site, 3 liens par lesquels, la prise de RV en ligne est possible :  
facebook et insta : pupillo\_st\_porchaire  
site : [www.pupillo.fr](http://www.pupillo.fr)

Magasin ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19 h (av une heure de fermeture si aucun RV n'a été pris) et le samedi de 9h30 à 12h30

1 place de l'église 17250 Saint Porchaire  
(parking gratuit) 05 46 72 54 16



# La Ferme de Magné

## Tout un monde à découvrir

La Ferme de Magné fait partie intégrante de l'APAGESMS (Association des Parents et Amis Gestionnaires d'Établissements Sociaux et Médico-Sociaux), structure spécialisée dans l'accompagnement, le suivi, l'insertion et l'inclusion de personnes en situation de handicap.



### LES RESTAURANTS

**L'ESSAOUIRA** : Restaurant Marocain : « spécialité Berbère » vous accueille sous une tente caïdale. La cuisine est authentique et nous laisse voyager dans le monde des mille et une nuits.

Si vous êtes adeptes des plats orientaux je vous invite vivement à venir découvrir ce restaurant, vous y dégusterez des couscous, des tajines ou encore des méchouis, pour finir avec des pâtisseries orientales et un excellent thé à la menthe.

**L'ÉTABLE GOURMANDE** : Déjeuner ou dîner en tête à tête avec les animaux de la ferme. Ce restaurant traditionnel vous proposera une cuisine fine réalisée à base de produits frais. Le cadre est idéal pour des repas en famille, mariage, baptême ou tout simplement entre amis. Les plats y sont raffinés, et les assiettes merveilleusement bien présentées.

**LE BAKOUA** : Venez découvrir notre cuisine du soleil dans notre case Antillaise et déguster nos spécialités : Acras de morue, Samossa, Boudin Antillais, Blaf de poisson, Colombo... et surtout ne partez pas sans Déguster notre sélection de rhum arrangé maison ! Dépaysement assuré, vous prenez un vol direct pour les Antilles !

**CHEZ L'AMI FRANZ** : N'oubliez surtout pas de venir découvrir la gastronomie alsacienne d'octobre à mars dans un cadre authentique. À la carte : Choucroute Royale et aux Poissons/Baeckeofe/Gratin de Munster et bien d'autres plats..., la gastronomie alsacienne regorge de spécialités toutes plus délicieuses les unes que les autres. À vos fourchettes !



**LE PARC AUX ANIMAUX** vous accueille sur une superficie de 7 hectares où vous découvrirez plus de 350 animaux domestiques et sauvages. Bondissez sur les jeux gonflables, profitez des manèges ainsi que des kartings à pédales et perdez-vous dans le labyrinthe végétal. Une immersion au plus près des animaux vous attend dans la mini-ferme, puis pénétrez dans la volière et émerveillez-vous de notre collection d'oiseaux australiens pour finir en tête à tête avec les wallabies dans leur enclos de contact.



**LES ÉTANGS DE LA BEAUSSÉ** : Amateurs ou débutants, partez à la découverte du nouveau site de pêche en Charente-Maritime : 3 étangs vous accueillent au cœur de plus de 180 hectares sur le domaine de la Ferme de Magné pour vivre votre passion à 100 %. Parcours carnassier et Carpodrome (pêche en NO KILL) et un étang dédié à la pêche de la truite. Restauration sur Place au bord de l'eau.



**NOTRE PÉPINIÈRE** sur plus de 10 000 m<sup>2</sup> d'exposition, venez trouver l'inspiration pour votre jardin et votre terrasse. Nos conseillers et paysagistes se feront un plaisir de vous accompagner sur le choix des plantes et entretien.

Large choix de végétaux, plantes de haies, arbres et arbustes d'ornement, conifères, fruitiers, plantes méditerranéennes.

La Ferme de Magné : 1 route de Marennes - 17250 Ste Gemme  
Axe saintes/Îles d'Oléron - D 728 entre Nancras et Cadeuil  
Tél. 05 46 94 70 33 - [www.fermedemagne.com](http://www.fermedemagne.com) - ☎

## AU FIL D'AUORE CREATIONS



Bonjour à tous, moi c'est Aurore, je vis à Sainte Gemme depuis plusieurs années maintenant, maman de trois enfants dont deux en primaire, ils sont ma plus grande source d'inspiration et pour ceux qui ne me connaissent pas, je vais aujourd'hui vous présenter mon art et ma passion. Il y a six ans, j'étais déjà créatrice dans le domaine de la couture mais je n'y trouvais plus ni d'intérêts ni de plaisir. J'avais besoin de découvrir une nouvelle activité, je me suis donc tournée vers le crochet. J'ai appris seule pour me lancer dans ma nouvelle découverte : les « amigurumis ».

Alors qu'est-ce que c'est ? L' amigurumi est un art japonais du tricot ou du crochet qui consiste à créer des animaux, personnages etc.... Comme je le dis souvent : tout est possible et réalisable. Je travaille à partir de patrons, de photos, au fil de mes idées ou sur commande de mes clients, passant d'un doudou bébé à un Pikachu, un hérisson géant, une Mercredi Adams ....



Mes matériaux sont simples : pelotes acrylique ou coton, rembourrage hypoallergénique, yeux de sécurité.

Cet art est devenu une vraie passion. Mes créations sont uniques et originales, pouvant être personnalisées (choix de la taille, des couleurs, prénom brodé...).

Déclarée à la chambre des Métiers depuis 2018, je travaille à domicile et je suis donc très disponible pour mes clients.

N'hésitez donc pas à me contacter pour toute demande ou tout simplement pour venir découvrir mon activité.

Amicalement Aurore

Facebook : Au Fil D'Aurore Créations  
Instagram : au\_fil\_daurore\_creations\_  
Email : aufildaurorecreations@gmail.com

# MARCHÉS, FOIRES

en Saintonge Romane

Pour localiser ces marchés, reportez-vous à la carte située en page 4 et 5 de ce guide.

 **BEURLAY**  B1  
• **Marché** : jeudi matin

 **CHANIERES**  D3  
• **Marché** : mercredi toute la journée

 **CORME-ROYAL**  B3  
• **Marché** : jeudi et dimanche matin

 **GÉMOZAC**  C5  
• **Marché** : vendredi matin  
• **Foire** : 3<sup>e</sup> vendredi matin du mois

 **LE SEURE**  E2  
• **Marché** : vendredi de 17h à 21h

 **MEURSAC**  B4  
• **Marché** : vendredi matin

 **PISANY**  B3  
• **Marché** : vendredi matin

 **PONT-L'ABBÉ D'ARNOULT**  B2  
• **Marché** : vendredi matin  
• **Foire** : 3<sup>e</sup> lundi du mois

 **PORT D'ENVAUX**  C2  
• **Marché** : jeudi matin

 **RIOUX**  C4  
• **Marché** : jeudi matin

 **SAINT-CESAIRE**  B3  
• **Marchés** : les 1<sup>ers</sup> et 4<sup>èmes</sup> samedis du mois aux Bujoliers.

 **SAINT-GEORGES-DES-COTEAUX**  C2  
• **Marchés** : les 1<sup>ers</sup> mercredis et 3<sup>èmes</sup> vendredis du mois de 17h à 20h. Tous les vendredis en juillet et août.

 **SAINT-PORCHAIRE**  B2  
• **Marchés** : mercredi et dimanche matin

 **SAINTEES**  D3  
• **Marchés** : Mardi et vendredi matin, cours Reverseaux

• **Marchés** : Mercredi et samedi matin, place Saint-Pierre

• **Marchés** : Jeudi et dimanche matin, avenue Gambetta et avenue de la Marne

• **Marché** : Jeudi matin, place des Câtives, quartier Bellevue

• **Foire** : 1<sup>er</sup> lundi du mois, cours National et avenue Gambetta

 **THÉNAC**  C3  
• **Marché** : jeudi matin

 **VILLARS-LES-BOIS**  E2  
• **Marchés** : 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> vendredis du mois de 16h à 20h au 19 rue des Grelots - La Barre

Retrouvez le point de vente collectif des producteurs fermiers



**LA FERME SANTONE**  
50 agriculteurs de proximité.  
Point de vente collectif en direct du producteur au consommateur  
rue Côte de Beauté,  
Parc Atlantique à Saintes.  
Tél. : 05 46 93 61 14  
 La ferme santone  
Ouvert du mercredi au samedi

## UNE MUTUELLE TERRITORIALE POUR LES HABITANTS DE SAINTE-GEMME

La Mairie de Sainte-Gemme et Mutualia Alliance Santé, (mutuelle de proximité à Saintes) ont créé un partenariat permettant à tous les habitants de la commune d'accéder à une offre de complémentaire santé avec plusieurs niveaux de garanties, à des tarifs privilégiés.

Compte tenu du coût actuel de la mutuelle dans un budget familial, les élus ont souhaité, avec ce projet solidaire, offrir à leurs administrés la possibilité de bénéficier d'une garantie santé optimale à tarifs négociés, palliant ainsi aux déséquilibres créés par la mise en place de contrats santé obligatoires dans les entreprises privées, qui laissent une partie de la population (inactifs, retraités, personnel de la fonction publique) hors des offres privilégiées.

A qui s'adresse cette offre ?

**A tous les habitants de la commune**, quel que soit leur âge, sans questionnaire de santé, sans délai d'attente, sans condition de ressources.

Quels avantages ?

- **Tarifs négociés**
- **4 niveaux de garanties** pour s'adapter aux besoins de chacun
- Des **conseillers Mutualia de proximité**, avec des permanences en mairie
- Un **remboursement simplifié** avec les principaux régimes obligatoires
- **Les plus** : Un réseau de **partenaires opticiens** et une **assistance 24h/24 et 7j/7**

*N'hésitez pas à venir vous informer, obtenir un devis, et à comparer avec votre mutuelle actuelle.*

Un conseiller se tiendra à votre disposition pour des rendez-vous à domicile :



**Votre conseiller de proximité : M. Alexandre Yacoub – 06.23.42.46.55**  
**Mutualia Alliance Santé - Agence de Saintes, 1 boulevard Vladimir**



## Utiliser du beurre trop froid

De nombreuses recettes de pâtisserie exigent de mélanger du beurre mou à d'autres ingrédients solides. Oui mais... si notre beurre était entreposé dans la partie la plus froide du frigo, et qu'il est dur comme de la pierre, comment faire ? Surtout pas le mettre au micro-ondes, ça le ferait fondre ! La bonne astuce, c'est de prendre notre râpe à fromage, et de le râper délicatement. Il s'incorporera sans mal aux autres ingrédients, et pourra être mélangé sans problème !

## Éviter les (mauvaises) odeurs en cuisine

Oignon cuit, friture, poisson, plat cramé que l'on a oublié sur le feu... Dans une cuisine, il n'est pas rare que nos préparations culinaires, qu'elles soient réussies ou ratées, laissent en souvenir un fumet plus ou moins délicat et prononcé. Pour s'en débarrasser de manière 100% naturelle, c'est simple : on va tout simplement verser du vinaigre blanc dans un bol (ou deux) et le placer dans la cuisine, car ce dernier a la particularité d'absorber les odeurs !

## Le gingembre pour contrer la nausée

Le gingembre traite tous les types de nausées, et il est reconnu pour cet usage par l'Organisation mondiale de la santé (rien de moins !) depuis 1999. En tisane, en cuisine, sous forme d'huile essentielle... Vous avez le choix des armes !

## Utilisez une pelle (propre) pour remplir un seau qui ne rentre pas dans le lavabo



## Utilisez une bouteille de crème solaire vide pour protéger vos effets personnels à la plage



## Faire tenir ses fruits plus longtemps

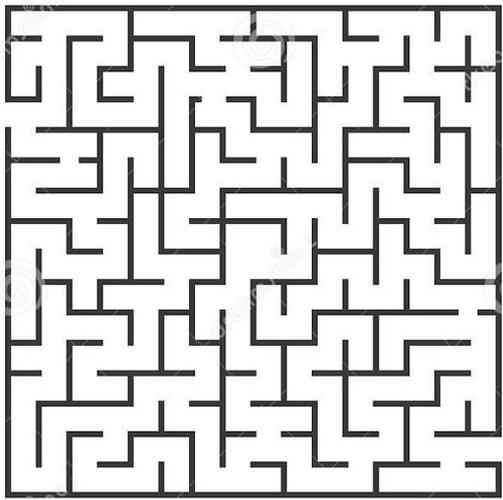
Pour allonger la durée de vie de nos pommes, nos poires, nos abricots, notre raisin et tous leurs petits copains dans notre corbeille de fruits, il existe une astuce imparable : couper un bouchon de liège en deux, et le glisser dans la corbeille. Le liège va absorber l'humidité excessive des fruits, les empêchant ainsi de noircir et de pourrir prématurément, avant que l'on ait eu le temps de s'en régaler.



# Pause détente

Mot mystère :

1	2	3	4	5



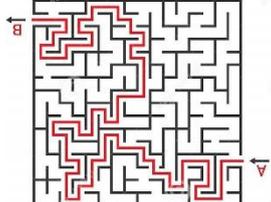
M. et Mme Deuf ont un fils.  
Comment s'appelle-t-il ?

**Réponse**  
John (John Deuf)



	+	-		=5
x		-	÷	
	+		÷	=2
÷		-	÷	
	-		-	=6
=2		=1		=1

=2	=1	=1
9	- 1	- 2
3	÷	-
÷	+	5
÷	÷	4
6	+	7
8	-	5





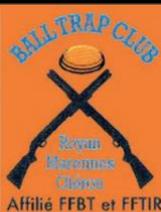
## Jean-Philippe VIAUD

Plâtrier - plaquiste  
Jointeur de plaque  
Carreleur

**06 03 35 41 90**

jeanphilippe.viaud@sfr.fr

17 Bois Magné - 17250 Ste Gemme



## BALL-TRAP-CLUB

**Royan-Marennes-Oléron**

**1 fosse universelle - 1 fosse D.T.L.**

**3 Skeet olympiques**

**1 Compak sporting - 1 Club house**

**Ouvert toute l'année : Mercredi - Samedi : 14h45 - 18h**  
**Le Dimanche de mi-février à début septembre : 14h45 - 18h**

**06 82 88 40 38**

**Le Grand Essert - 17250 SAINTE-GEMME**

\*ne pas jeter sur la voie publique

SIRET 853 25 234 00016



**LES CISEAUX DE CARINE**  
SALON DE COIFFURE MIXTE  
ITINÉRANT

**06.63.47.86.22**

**STATIONNE**

**Saujon : lundi 9h18h et samedi 9h13h**  
(48 rue Thiers parking à proximité)

**Le Chay : mardi 9h18h et mercredi 9h12h**  
(Place de la mairie)

**Thézac : jeudi 9h18h**  
(Place de l'Eglise)

**St Sulpice d'Arnoult : vendredi 9h12h**  
(Parking de l'école)

**Sainte Gemme : vendredi 13h18h**  
(A côté de la place de la mairie)

## David CADUSSEAU

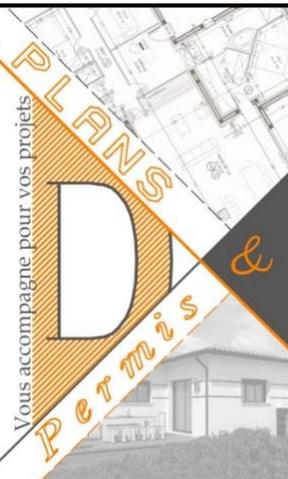
Dessinateur indépendant en bâtiment

**06 77 40 11 97**

d.plansetpermis@laposte.net

Secteur Charente-Maritime / Charente

d.plansetpermis  
www.d-plansetpermis.fr



Vous accompagne pour vos projets

## Transport GACHET Frères

à votre service depuis 1978

**BENNES ET LOCATIONS**

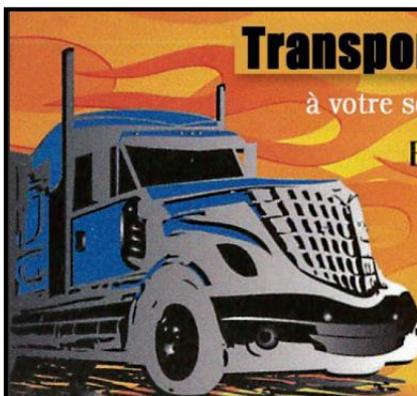
vente de matériaux

6 bis route de pouzaur  
17250 sainte-gemme

0609340553

0546947110

gachetfreres@orange.fr



**CONTRÔLE  
LEVAGE** Poitou-Charentes

**Besoin de former vos équipes ?**

Formation CACES® R489 R486A R482  
AIPR - RPS - Prévention et Secourisme



**Valérie Roulin**  
**06 89 09 30 62**

contact@controlelevage.com - controlelevage.com   
Chez Barras 11 Route de Marennes 17250 Sainte Gemme

## Entreprise VINET Yannick

**Maçonnerie - Neuf / Rénovation**  
**Couverture - Démoussage de toiture**

**05 46 96 21 13 - 06 86 72 48 19**

**17250 SAINTE-GEMME** - Yannick.vinet@hotmail.fr



**Carrière de Calcaire**

Graves, gravillons, sables pour tous vos chantiers  
(voirie, réseaux, assainissements, décoration)

► **Service commande & logistique**

☎ 05 45 83 24 45

► **Responsable d'exploitation**

☎ 06 14 14 13 23



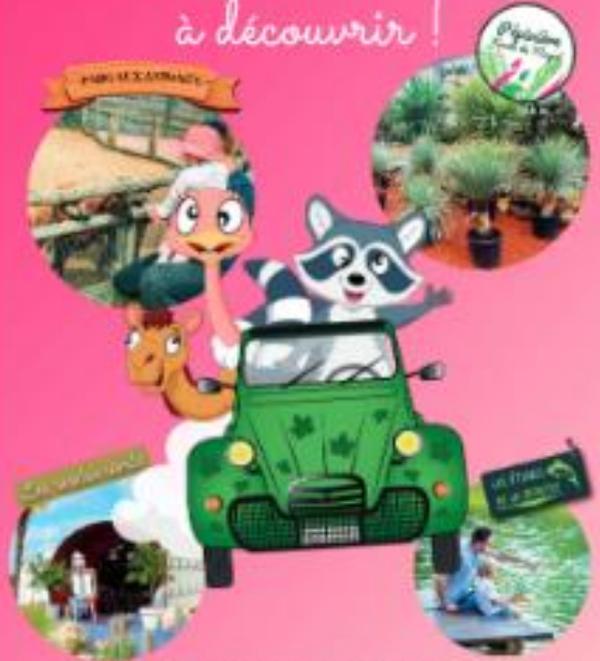
[www.garandeu.fr](http://www.garandeu.fr)

📍 Le Fief du Lion 17250 SAINTE GEMME

✉ [carriere.stegemme@groupegarandeu.com](mailto:carriere.stegemme@groupegarandeu.com)

🌿 La Ferme de Magné 🌿

Tout un monde  
à découvrir !



1 Route de Marennes - 17250 Ste Gemme  
Axe Saintes/ Île d'Oléron Tél: 05.46.94.70.33

**LE RELAIS DE CADEUIL**  
BAR - HÔTEL - RESTAURANT



Tél. 05 46 22 94 13 17250 Ste GEMME  
[www.lerelaisdecadeuil.fr](http://www.lerelaisdecadeuil.fr) Lieu dit Cadeuil



**MERCIER**

Sablières de Cadeuil

Sables, graviers et galets décoratifs,  
carrelages en terre cuite, dallages en pierre naturelle,  
briques et parements

Tél. : 05 46 22 81 62

11 B, route de Rochefort - Cadeuil - 17600 St-Sornin  
[www.terres-cuites-cadeuil.com](http://www.terres-cuites-cadeuil.com) [ets-mercier@wanadoo.fr](mailto:ets-mercier@wanadoo.fr)

- OPTICIENS DE SANTE -

Optométriste D.E  
Examen de vue - Domicile

1 Place de l'église  
17250 Saint Porchaire

05 46 72 54 16  
[pupillo.stpo@gmail.com](mailto:pupillo.stpo@gmail.com)



**PUPILLO**

OPTIQUE & AUDITION